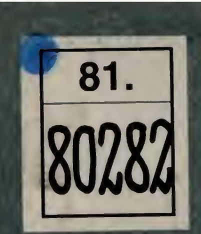

81.
80282

81.80282



Digitized by Google

81.80282 d9

RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1856

DANS LE PAYS

DE NEUCHATEL.

8E63B

par G. Petitpierre de Wesdehlen

Audiatur et altera pars



PARIS,
DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS.

1858.

Digitized by Google

[4 1409]

RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1856

DANS LE PAYS DE NEUCHATEL.

<36624927930019

<36624927930019

Bayer. Staatsbibliothek

Fg/01/289

Digitized by Google

RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1856

DANS LE PAYS

DE NEUCHATEL.

Audiatur et altera pars.



PARIS,

DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS.

1858.





Digitized by Google

81.
80282

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

L'apparition d'un nouvel écrit sur les affaires de Neuchâtel n'est plus, dans les circonstances actuelles, un fait qui puisse attirer bien vivement l'attention du public. Après avoir excité un intérêt passager de curiosité, *la question neuchâteloise*, comme on l'appelait, a été résolue, ou plutôt tranchée, voici déjà plusieurs mois, et a passé à l'état de fait accompli. Le récit que nous allons livrer à la publicité ne peut donc plus intéresser désormais que les hommes, hélas ! toujours moins nombreux, qui restent attachés aux principes fondamentaux de l'ordre social, ou à ceux qui recherchent la vérité pour elle-même et non par intérêt de parti ou pour satisfaire une frivole curiosité. Mais la vérité sur les événements du 3 et du 4 septembre 1856 a été si étrangement défigurée,

Digitized by Google

soit par ignorance, soit à bon escient, soit par des journaux et par des brochures, soit dans des documents officiels, tandis que ceux qui pouvaient la faire connaître étaient, ou sous les verrous, ou dispersés dans l'exil, que ceux qui ont soutenu jusqu'au dernier moment le drapeau de la fidélité et de l'antique nationalité neuchâteloise se doivent à eux-mêmes, aussi bien qu'à la cause pour laquelle ils se sont inutilement dévoués, de faire entendre leur témoignage et de rétablir la vérité des faits. Nous faisons donc taire notre répugnance à réveiller pour quelques moments encore de douloureux souvenirs. Nous nous sommes efforcés de nous acquitter consciencieusement de la tâche que nous nous sommes imposée; nous n'avons rien négligé pour nous entourer de toutes les informations qui se trouvaient à notre portée, et nous ne croyons pas avoir commis aucune erreur de quelque importance. Nous ne pensons pas non plus que ni la passion ni l'intérêt aient pu nous entraîner, même à notre insu, à altérer la vérité. Nous détestons les principes qui ont amené la ruine de notre patrie; mais nous n'éprouvons aucune animosité contre les personnes. D'un autre côté, cet ordre de choses auquel nous étions liés par nos convictions et par nos affections, non moins que par nos serments, a disparu sans retour, et nous n'avons désormais ici-bas plus rien à craindre ni à espérer.

Digitized by Google

Nos lecteurs étrangers souriront peut-être de pitié en voyant raconter de si petits événements avec le même sérieux avec lequel on retrace les vicissitudes des plus grands empires. Mais qu'ils daignent se rappeler que les souffrances de l'insecte qu'on mutile ou qu'on écrase ne sont pas moindres que celles du lion blessé; qu'ils considèrent surtout que les principes qui sont en jeu dans cette histoire sont les mêmes qui protégent ou menacent l'existence de tous les Etats. Si ce tableau de la chute d'un petit Etat jadis si heureux, ou plutôt des efforts impuissants tentés pour le relever, pouvait les faire réfléchir que le même sort attend peut-être leur propre patrie[1]; s'il pouvait en particulier faire sentir à quelques hommes d'Etat que les rivalités de pouvoir ou d'influence disparaissent devant la grande question de la dissolution ou du maintien de l'ordre social; que ce n'est pas le moment de se livrer à de vaines disputes quand les barbares sont sous les murs de Constantinople; que ce n'est pas en reculant devant la révolution, ou même en la caressant pour la faire servir à leurs intérêts du moment, qu'ils rempliront la tâche qui leur est imposée, tâche redoutable et dont ils rendront compte un jour, mais au contraire en lui disputant énergiquement chaque pouce de terrain, en réunissant dans

(1) ..... *Jam proximus ardet*
Ucalegon.

Digitized by Google

ce but tous leurs efforts, et en ralliant autour d'eux tous les gens de bien, tous ceux qui croient encore à *l'ordre que Dieu a établi;* si ce faible écrit, entrepris avec répugnance et continué avec un cœur oppressé par les souvenirs, pouvait obtenir, même partiellement, un tel résultat, nous nous applaudirions de l'avoir entrepris, et les royalistes neuchâtelois n'auraient pas souffert en vain.



Digitized by Google

RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1856,

DANS LE PAYS DE NEUCHATEL.



La plupart des peuples de l'Europe ont vu, depuis deux ou trois générations, leurs institutions politiques si souvent et si profondément modifiées, soit par l'effet des révolutions, soit par les actes des gouvernements eux-mêmes, qu'il en est résulté une indifférence presque générale pour les institutions existantes. Le patriotisme s'est en quelque sorte matérialisé; il s'attache exclusivement au sol; il s'accommode de tous les régimes, pour peu que les personnes et les propriétés y soient tolérablement protégées; il fait bon marché des vieilles institutions, des traditions et des souvenirs historiques, des mœurs et des coutumes nationales, de tout ce qui constitue, en un mot, l'individualité d'un peuple, ce qui jadis s'appelait LA PATRIE. On ne comprend plus aujourd'hui cet attachement profond, tenace, ardent, que portent à leurs institutions séculaires les peuples qui n'ont jamais subi de révolution

Digitized by Google

et qui leur fait sacrifier les biens les plus précieux pour les défendre ou les recouvrer. Tel était l'attachement des Neuchâtelois pour leur constitution, qui unissait à la stabilité qui réside dans le principe monarchique et héréditaire, une liberté toute démocratique.

Cet attachement se résumait, en quelque sorte, dans celui que les Neuchâtelois portaient à leur prince, source et garantie de leurs droits et de leur liberté. Ce sentiment était un véritable enthousiasme. Il a pu se soutenir neuf ans au milieu des circonstances les plus défavorables. Il avait ses moments d'élan et ses phases de découragement : dans ces dernières, un signe de vie de Berlin, une faveur accordée à quelque chef connu, suffisait pour le ranimer. « On peut encore attendre, » disaient les gens du peuple, et ils attendaient.

Ce sentiment était plus vivace dans le peuple que dans la classe opulente ; dans les montagnes, et surtout dans les endroits les plus reculés, plus que dans les régions inférieures du pays. Le caractère des montagnards est la vivacité et la ténacité du sentiment. Hommes à principes, ils jugent de tout d'après leur sens moral, et appliquent à tout leurs notions du juste et de l'injuste. Les affections durent chez eux de longues années ; après de longues absences, on retrouve ses amis tels qu'on les avait quittés.

Isolés dans leurs hautes vallées, occupés de leur industrie ou de leur agriculture, il n'y a place dans leur esprit que pour peu d'idées et peu de sentiments divers ; mais ces idées et ces sentiments ont l'ardeur des rayons

Digitized by Google

de leur soleil, et leurs antipathies quelque chose de l'âpreté de leur climat. La royauté, la magistrature, le ministère évangélique, étaient entourés à leurs yeux d'une auréole qui les empêchait de supposer chez l'autorité aucun acte déshonnête ou indigne de son caractère; le respect pour elle était un des articles de foi de leur religion. On leur a reproché une espèce d'idolâtrie pour leur prince : cette idolâtrie, assez peu commune d'ailleurs, semble en tout cas au moins aussi respectable que le culte du veau d'or, qui prévaut généralement aujourd'hui.

Partout, jusque dans les plus pauvres demeures, on voyait les portraits de nos souverains; on apprenait aux enfants à dire *Vive le roi!* en même temps qu'à nommer leur père et leur mère; on se glorifiait de la qualité de royaliste comme d'un titre de noblesse; on se rappelait la lutte soutenue, en 1831, contre la révolution, et ces souvenirs donnaient un nouveau prix aux biens qu'on avait été si près de perdre et qu'on avait glorieusement défendus.

La révolution de 1848 imprima à cet enthousiasme quelque chose de plus sombre et de plus sévère, en même temps que de plus animé encore. Toute la *question neuchâteloise* fut placée par ces montagnards sur le terrain moral. La révolution s'était faite au mépris du serment, dont elle avait nié la valeur en politique : les royalistes ne voulurent point de part avec *les parjures* : c'est ainsi qu'ils appelaient leurs adversaires. Et la séparation se fit non-seulement pour les affaires politiques, mais pour les

Digitized by Google

relations privées; en général, un royaliste fréquentant un républicain était accusé de défection.

Cette division politique ne s'adoucit point avec les années, et les républicains ne firent rien pour en diminuer la tension. Ils traitèrent les royalistes en vaincus, usèrent et abusèrent à leur gré du pouvoir devenu leur partage, et écrasèrent ceux-là surtout qui cherchaient le plus une conciliation. Ils écartèrent les royalistes des affaires autant qu'il leur fut possible, vexèrent ceux qu'ils n'avaient pu en éloigner.

Les envahissements du pouvoir révolutionnaire dans le domaine de l'Eglise et de l'école firent entrer l'opposition, d'une manière plus profonde encore, dans celui de la conscience, et quand le nouveau régime fit main basse sur les droits, les privitéges, l'administration des communes et des bourgeoisies, attaqua en plus d'une manière leur fortune, et manifesta ouvertement le projet de les anéantir, l'opposition devint haine personnelle et directe. A quoi en voulait-on, sinon à nos consciences, nos familles et nos biens? C'était le socialisme à peine déguisé, avec tous ses principes, sinon avec ses dernières conséquences! Ajoutez à cela, soit l'immoralité et la mauvaise réputation, soit l'incapacité d'une grande partie des nouveaux fonctionnaires, et l'asservissement du pouvoir judiciaire lui-même au système dominant : comment respecter, comment aimer, comment tolérer un régime qui, né du parjure, en continuait partout l'esprit, qui foulait aux pieds tout ce que depuis l'enfance on avait appris à aimer et à révérer?

Digitized by Google

Toutefois, les royalistes n'étaient pas seuls à détester le régime issu de la révolution. On peut dire que, sans distinction d'opinions politiques, tous ceux qui ne participaient pas directement ou indirectement aux avantages du pouvoir, étaient également mécontents du gouvernement de la république, et les royalistes ont été plus d'une fois sollicités par des républicains de l'opposition de se joindre à eux pour le renverser (1).

Mais ce qui leur était encore particulièrement antipathique, c'était le caractère anti-national de ce nouveau régime. La révolution de 1848 avait été l'œuvre du radicalisme suisse; les républicains neuchâtelois auraient été incapables de l'effectuer par eux-mêmes, comme on l'avait vu en 1831. Non-seulement, tout était reconstitué à nouveau d'après des modèles étrangers, non-seulement les institutions les moins faites pour donner de l'ombrage au nouveau pouvoir étaient systématiquement mises à néant, par le seul motif qu'elles étaient d'anciennes institutions neuchâteloises (2); mais le pays se trouvait inondé d'é-

(1) Un habitant du château de Neuchatel, probablement le concierge, au moment où un soldat de la Sagne l'arrêtait, lui dit : « Ah ! il y a longtemps que nous attendions les Traversins (les habitants du Val-de-Travers, siége du parti républicain anti-gouvernemental). — Ce ne sont pas les Traversins, ce sont les Sagnards . lui fut-il répondu. — Ah ! c'est autre chose ! » s'écria-t-il tout étonné.

(2) Dans les pourparlers entre le gouvernement et le clergé, qui ont abouti à l'anéantissement de notre constitution ecclésiastique et à l'asservissement de l'Eglise à un gouvernement qui, selon la théorie moderne, ne professe comme tel aucune religion, un ecclésiastique cherchait à sauver du naufrage certaine institution qu'il représentait comme bien inoffensive : « Oui, lui fut-il répondu; mais *cela existe !* »





Digitized by Google

trangers qui jouissaient des mêmes droits politiques que les nationaux, et qui avaient la haute main dans toutes les affaires, en sorte que le Neuchâtelois se trouvait étranger dans son propre pays (1).

A ces causes d'aversion contre le régime révolutionnaire, se joignait encore un motif particulier qui a puissamment contribué à disposer les esprits à un mouvement contre-révolutionnaire. En 1848, la monarchie n'avait opposé aucune résistance à la révolution. Cette conduite passive pouvait, sinon se justifier, du moins s'excuser par la position presque désespérée où se trouvait la principauté, entre la France en pleine révolution, et la Suisse hostile et avide de saisir sa proie, aussi bien que par l'exemple d'Etats bien autrement puissants, qui, à la même époque, n'ont pas mieux soutenu l'épreuve. Ce n'était pas, en tous cas, la faute des populations, qui, de toutes les parties du pays, étaient accourues en armes à la défense de leur gouvernement. Mais elles n'en avaient pas moins le sentiment que le pays n'avait pas fait son devoir, que son honneur avait subi un échec, et elles brûlaient de le réparer.

(1) Un des plus respectables magistrats de l'ancienne principauté, domicilié dans les montagnes, se vit un jour accosté par un de ses anciens administrés, un paysan de la Suisse allemande, qui lui dit en lui montrant le drapeau arboré sur le clocher de la commune : « Vous voyez bien ce drapeau? Ce n'est plus le vôtre ; c'est le nôtre qui est maintenant arboré : Nous ne sommes plus étrangers, c'est vous qui êtes maintenant étrangers et qui devez nous obéir ! » Un autre Suisse répondait à un Neuchâtelois déplorant devant lui le triste état de son pays : « Si vous n'êtes pas content du régime actuel, libre à vous de vous en aller ! »

Digitized by Google

Aussi, lorsqu'en 1849 l'armée prussienne arriva victorieuse sur la frontière suisse, le pays était-il prêt à se lever en masse pour renverser le gouvernement révolutionnaire, qui lui-même s'y attendait, et dont plusieurs membres avaient déjà quitté le pays sous divers prétextes. Le soulèvement ne fut empêché que par les exhortations pressantes du ministre du roi en Suisse, qui ne cessait de répéter aux royalistes que toute tentative semblable était positivement contraire à la volonté de Sa Majesté, et qui leur montrait une délivrance certaine comme prix de leur obéissance.

Tel était le sentiment général. « Eh bien ! nous ferons notre affaire nous-mêmes ! » C'était le refrain consolant qu'on entendait répéter chaque fois qu'un nouvel espoir de secours de la part de la Prusse ou des puissances monarchiques venait à disparaître. Si un royaliste connu parcourait les montagnes, on l'arrêtait pour lui demander si le moment n'était pas bientôt venu ; on se recommandait pour être averti *dès qu'il y aurait quelque chose*. L'idée était populaire, et on n'envisageait guère que l'affaire de la république pût finir autrement. Cela seul peut expliquer la levée en une seule nuit d'un millier d'hommes non avertis d'avance, soit à peu près 2 1/2 pour cent de la population neuchâteloise ! Qu'on essaie d'appliquer le même calcul à un grand Etat !

Parmi les personnes que la confiance de leurs concitoyens appelait à prendre part aux affaires du parti royaliste, le comte de Wesdehlen, membre de l'ancien gouvernement, était surtout pénétré de la nécessité d'une

Digitized by Google

restauration opérée directement par les efforts des royalistes. Persuadé que ce pays ne pouvait prospérer que sous le régime qui, après s'être insensiblement développé pendant des siècles, avait fini par le faire jouir d'un bien-être si remarquable et que la nature semblait lui avoir refusé ; persuadé surtout qu'un pays où le principe révolutionnaire a une fois pris racine est un pays perdu sans ressource, parce que l'action dissolvante de ce principe transforme le sol en un sable mouvant sur lequel rien de solide ni de durable ne peut s'élever, il en concluait qu'on ne devait reculer devant aucun danger ni aucun sacrifice pour rendre au pays son souverain et ses anciennes lois. L'espoir d'une amélioration par la participation des royalistes aux affaires de la république lui paraissait absolument chimérique, attendu la conviction où il était qu'on ne peut pas combattre la révolution par la révolution, c'est-à-dire en s'appropriant son principe pour le tourner contre elle-même; mais que le seul moyen efficace de la combattre est de lui contester nettement son principe et sa raison d'être. Il pensait, d'un autre côté, qu'une restauration apportée du dehors ne satisferait qu'à moitié le sentiment national, qu'elle pourrait être envisagée à l'étranger comme imposée au pays contre son gré, et qu'elle n'aurait pas la même stabilité et les mêmes chances de durée qu'une restauration que chaque Neuchâtelois pourrait considérer jusqu'à un certain point comme son ouvrage. Enfin il attachait une grande importance à ce que les institutions nationales rentrassent en activité de plein droit, sans qu'on pût être tenté de se livrer à des

Digitized by Google

essais de reconstitution, soit dans le but de renforcer l'action du pouvoir, soit pour tenter de nouvelles excursions sur le terrain du constitutionalisme moderne, plus incompatible encore avec les libertés des peuples de l'Etat qu'avec la libre action du pouvoir souverain; soit enfin pour fausser, comme en 1814, la constitution du pays pour l'adapter aux rapports qu'on trouverait bon d'établir entre celui-ci et la Suisse.

Par son grade, par ses services, par son expérience militaire, par la confiance dont il jouissait chez les royalistes, le comte Frédéric de Pourtalès était naturellement appelé à prendre le commandement si une prise d'armes devait avoir lieu. Après avoir servi en Prusse dans la cavalerie de la garde, puis dans les milices neuchâteloises et dans l'état-major fédéral, où il occupait le grade de lieutenant-colonel, après avoir pris une part distinguée aux opérations militaires qui avaient abouti à la répression de la révolte en 1831, il avait été nommé par le roi, en 1847, colonel-inspecteur, c'est-à-dire chef des milices de la principauté. Il se trouvait en Italie lorsque la révolte éclata en 1848. Depuis lors il vivait retiré dans sa campagne de la Mettlen, près de Berne; mais il ne perdait pas de vue la délivrance de son pays, et il avait déclaré à ses amis politiques qu'il se mettait à leur disposition et qu'il était prêt à prendre la direction d'un mouvement armé dès qu'ils jugeraient le moment venu de l'entreprendre.

A ces deux hommes il faut joindre, quoique vivant la plupart du temps à l'étranger, le capitaine Boscawen

Digitized by Google

Ibbetson, officier anglais, mais allié à une famille neuchâteloise, et qui, après avoir déployé beaucoup d'activité et de courage dans les affaires de 1831, avait été naturalisé et avait reçu le brevet de capitaine dans les milices. Au moyen de ses relations avec plusieurs personnages influents, soit en Angleterre, soit sur le continent, il n'a cessé de travailler en faveur du rétablissement de l'autorité légitime, mais surtout d'une restauration provoquée par un mouvement national.

Il serait sans doute de peu d'intérêt pour nos lecteurs de rapporter ici toutes les démarches de ces trois hommes pour concerter leurs plans avec les royalistes influents dans le pays, ou pour les faire goûter par les personnages qui pouvaient les favoriser au dehors; de rendre compte de leurs voyages, de leurs entrevues, soit en Suisse, soit à l'étranger; de leurs correspondances, des mémoires rédigés par eux dans le même but. Plus d'une fois ils se virent sur le point d'exécuter leur dessein; plus d'une fois des circonstances imprévues vinrent les forcer à en ajourner la réalisation.

Le principal foyer de leurs opérations et du mouvement royaliste en général était la commune de la Sagne, répartie sur toute l'étendue d'une haute vallée du Jura, et dont les habitants, souvent dédaignés de leurs voisins dans les grands centres d'industrie, comme arriérés dans la civilisation, devaient à leur position retirée, à l'abri de l'influence des journaux, des clubs et des étrangers, des mœurs pures, des habitudes religieuses, et souvent une culture morale et intellectuelle qu'on ne s'attendait pas à

Digitized by Google

trouver dans cette contrée sauvage, sous des dehors agrestes, et chez des hommes pour la plupart adonnés à des occupations manuelles. Un attachement invétéré, inflexible, aux libertés qu'ils tenaient de leurs pères, s'unissait chez eux à un amour filial pour leur souverain, à un dévouement absolu, à une confiance inébranlable dans sa protection.

Toutefois, si la Sagne offrait plus particulièrement le type du sentiment national, c'est que la population y était homogène et pure de tout alliage étranger; mais partout où les mêmes conditions se reproduisaient, partout où l'on voyait une population laborieuse, simple dans ses mœurs, assidue au culte, préférant la vie de famille à la vie de café ou de cabaret, on était sûr de retrouver le même respect pour l'autorité légitime, et le même amour pour les institutions nationales.

Les royalistes attendaient avec une patience exemplaire que leur sort se décidât. Dans plusieurs parties du pays, ils étaient organisés militairement. Ils se pourvoyaient secrètement d'armes et de munitions. Une espèce de hiérarchie s'était spontanément formée parmi eux pour concerter et diriger les démarches communes. Chaque localité avait ses chefs reconnus, sans qu'on pût dire quand ni comment chacun d'eux avait été appelé à exercer ses fonctions. Ceux-ci correspondaient avec un comité central dont les membres n'avaient jamais songé à se faire élire ni à s'arroger une autorité quelconque, et qui ne tenaient celle qu'ils exerçaient effectivement, que de la nécessité des circonstances et de la confiance de leurs concitoyens.

Digitized by Google

Ce comité servait d'organe aux royalistes auprès de la cour et de tous ceux qui, hors du pays, s'intéressaient à leur cause. A chaque anniversaire, à chaque événement marquant dans la famille royale ou dans le monde politique, des adresses couvertes de milliers de signatures, toutes exprimant, avec la plus grande diversité de formes et de langage, les mêmes vœux, les mêmes sentiments, confiance absolue, dévouement sans bornes, amour ardent pour le père de la patrie, partaient pour Berlin de toutes les parties du pays. Les adresses envoyées en 1852 portaient environ 6,000 signatures, soit les deux tiers du nombre total des électeurs neuchâtelois; et cela malgré toutes les précautions auxquelles on devait s'astreindre pour se soustraire aux investigations de la police. Depuis la loi de haute trahison (1), promulguée en 1852, loi digne de Tibère ou du comité de salut public, les adresses continuèrent, mais ne furent plus signées, dans chaque localité, que par un petit nombre de personnes qui souvent briguaient cet honneur malgré le danger qui y était attaché. Une remarquable unanimité n'a jamais cessé de régner entre tous les royalistes. Comme ils étaient unis par des principes et non par des intérêts, ils se trouvaient toujours d'accord, sans s'être concertés, sur toutes les questions qui se présentaient. Non-seulement les préavis du comité central étaient toujours adoptés, mais même lorsque, pour ne pas influencer l'opinion, il s'abstenait d'en émettre un, il s'est toujours trouvé que le sentiment

(1) *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?*

Digitized by Google

général avait devancé l'opinion qu'il avait jugé à propos de garder par devers lui.

Il va sans dire qu'on ne comprend ici sous la dénomination de royalistes que ceux qui, persuadés que le salut du pays ne pouvait consister que dans la restauration du pouvoir légitime, dirigeaient leus vœux et leurs efforts vers ce but unique, et non pas ceux, quels que fussent d'ailleurs leurs regrets ou leurs sympathies, qui, jugeant cette restauration impossible ou trop incertaine, acceptaient la situation présente comme fait accompli, et bornaient leurs efforts à corriger ou améliorer, si possible, ce qu'ils désespéraient de pouvoir changer.

Une seule question faisait exception à cette unanimité. Une partie des royalistes estimaient que, l'autorité du roi n'existant plus de fait dans le pays, c'était à ses sujets qu'il appartenait de chercher à la relever par les moyens qu'ils jugeraient eux-mêmes les plus propres à ce but. En tout cas, disaient-ils, on aurait fait son devoir, on n'aurait plus rien à se reprocher, et ce serait au roi de faire le reste. Les autres pensaient qu'on ne devait pas agir sans un ordre du roi, et que, d'ailleurs, il serait imprudent de tenter un mouvement armé sans s'être assuré d'un appui contre la Suisse, qui ne manquerait pas de s'y opposer. Les années, en s'écoulant, ne pouvaient qu'accroître cette divergence. L'indifférence apparente, si ce n'est même l'hostilité, de certaines puissances, l'attitude passive de la Prusse, étaient bien propres à décourager un grand nombre de ceux qui auraient été disposés, dans d'autres circonstances, à se joindre à un mouvement. D'un autre

Digitized by Google

côté, ceux qui voulaient sortir à tout prix d'une situation qui devenait de plus en plus intolérable, voyaient dans cette inaction des puissances monarchiques un motif de plus de se hâter d'agir. « Depuis huit ans, disaient-ils, nous fatiguons le roi de nos instances et de nos supplications ; nous nous sommes également adressés à tous ses alliés ; nous nous sommes efforcés d'éclairer l'opinion publique ; nous avons écrit, parlé, voyagé, frappé à toutes les portes, le tout en vain. Que nous reste-t-il, sinon de faire aujourd'hui ce que nous aurions dû faire dès le premier jour, ce que l'honneur et le devoir nous commandaient de faire le 1er mars 1848? Si les puissances appréhendent, en prenant la défense du droit et de la fidélité, de provoquer quelque complication en Europe, qui nous empêche, nous, de faire naître cette complication? Une fois mises en demeure de se prononcer, les puissances ne pourront pourtant le faire qu'en faveur des principes sur lesquels repose leur propre existence. »

A la nouvelle de la signature du protocole de Londres du 24 mai 1852, les royalistes crurent toucher au moment de leur délivrance. Tous, sans exception, n'attendaient plus que le signal de leur prince pour se lever en armes. Bien des républicains étaient déjà résignés à ce qui leur semblait un sort inévitable : plusieurs même, revenus de leurs illusions, faisaient en secret des vœux pour le rétablissement du régime qu'ils avaient contribué à renverser (1). Plus d'une fois les chefs royalistes, encou-

(1) Un honnête républicain de la Chaux-de-Fonds disait à un royaliste de ses amis : « Vous savez que je suis bon républicain;

Digitized by Google

ragés par des paroles plus ou moins explicites de personnes revêtues d'un caractère officiel, furent sur le point de donner le signal d'un soulèvement; et toujours d'autres paroles en sens contraire, ou des événements imprévus, leur firent ajourner l'exécution de leur dessein. Survint enfin la question d'Orient, et les royalistes comprirent aussitôt que, tant qu'elle absorberait l'attention de l'Europe, la Prusse ne pourrait rien entreprendre en leur faveur. Ils se résignèrent à attendre; aucun murmure, aucun signe d'impatience n'eut lieu de leur part jusqu'à la conclusion de la paix. Ils continuèrent seulement de montrer, par leur constant éloignement des affaires de la république, qu'ils regardaient le régime actuel comme leur étant imposé par la force et dépourvu de toute espèce de légitimité.

Mais à la nouvelle de la conclusion de la paix, toutes les espérances se réveillèrent : « A présent ou jamais ! » répétait-on de toutes parts. Dans les campagnes, les royalistes accouraient sans cesse auprès de ceux qu'ils envisageaient comme leurs chefs, pour leur demander si le moment tant désiré n'approchait pas, et leur rappeler qu'ils étaient prêts à tout ce qu'on pourrait leur demander.

vous n'en doutez pas, j'espère; mais, pour Dieu! que votre roi se dépêche! » Un autre s'écriait : « Ah! que j'ai aimé la république avant qu'on l'eût ! » Enfin, même après le 3 septembre, une notabilité républicaine disait à des réfugiés : « Il faut que les royalistes s'unissent aux républicains honnêtes... Il faut que tous les honnêtes gens s'entendent pour faire marcher la république; comme aussi, ajoutait-il, si le roi de Prusse rentrait en possession du pays, ce serait aux républicains de s'aider à faire marcher la monarchie. »

Digitized by Google

Au printemps de 1856, le comte de Wesdehlen fut appelé par des affaires de famille à se rendre à Berlin. Il se proposait, à cette occasion, de sonder le terrain au sujet du dessein qui le préoccupait depuis si longtemps; mais il n'eut pas besoin de le tenter, car diverses personnes prirent vis-à-vis de lui l'initiative à cet égard, et de ses entretiens avec des hommes influents, ou par eux-mêmes, ou par leurs relations, il rapporta la conviction qu'une réaction royaliste dans le pays serait vue avec plaisir, comme la seule solution possible d'une question que l'intérêt et l'honneur de la Prusse, pas plus que l'intérêt de Neuchâtel, ne permettaient de laisser plus longtemps en suspens; que si cette réaction avait lieu, le roi serait sans doute, de son propre mouvement, porté à l'appuyer, mais qu'il ne manquerait pas, d'ailleurs, d'hommes disposés à le lui conseiller; enfin, que l'opinion publique en Prusse se prononcerait certainement en faveur des royalistes.

M. de Wesdehlen jugea dès lors que le moment était venu d'agir, si l'on ne voulait se préparer d'éternels regrets. Il écrivit aussitôt au capitaine Ibbetson à Londres, pour l'informer de l'état des choses et l'engager à se tenir prêt. Il s'adressa en même temps à son compatriote M. de Gélieu, officier aux gardes, qui avait fait avec distinction la campagne du Schleswig, et dont les sentiments lui étaient connus. Celui-ci lui répondit qu'il était sur le point de partir pour aller passer un congé dans le pays de Neuchâtel, et qu'il se mettrait entièrement à la disposition des chefs de l'entreprise. N'ayant plus rien qui le

Digitized by Google

retînt à Berlin, M. de Wesdehlen partit alors pour la Suisse et se rendit directement à la Mettlen, auprès du colonel de Pourtalès. Mais si les sentiments de celui-ci étaient toujours les mêmes, sa manière de voir quant à la probabilité de la réussite avait entièrement changé. La longue inaction du gouvernement prussien à l'égard de Neuchâtel, la marche générale de sa politique, ne lui laissaient plus espérer aucun appui de ce côté-là, et malgré toutes les assurances que son ami s'efforça de lui donner d'après ce qu'il avait entendu à Berlin, comme il ne put cependant lui donner celle que le roi eût connaissance de son projet et l'approuvât, il n'en demeura pas moins convaincu que, si le mouvement avait lieu et réussissait, le pays serait immédiatement occupé par les Suisses et abandonné par la Prusse. Cependant M. de Wesdehlen espérait encore en le quittant que, d'après le compte qu'il lui rendrait des dispositions des royalistes, après son retour dans le pays, il pourrait modifier sa résolution.

De retour à Neuchâtel, M. de Wesdehlen se rendit, le 1er juillet, à la Sagne, où il avait donné rendez-vous à trois des principaux chefs royalistes dans les montagnes. C'étaient MM. Jeanneret, maire des Brenets (1), Humbert, membre de la cour de justice de la Sagne, et Fabry, capitaine de milice, aussi de la Sagne. Il leur fit part des

(1) Le titre de *maire*, dans la principauté de Neuchâtel, ne désignait pas un office municipal, mais une charge de l'Etat qui unissait les fonctions de président d'une cour de justice aux attributions administratives exercées ailleurs par des préfets.

Digitized by Google

résultats de son voyage à Berlin, comme il l'avait fait au comte de Pourtalès; il ajouta que, d'après la connaissance qu'il croyait avoir des sentiments de ses compatriotes, il avait répondu aux ouvertures qui lui avaient été faites, que, selon son opinion, la réaction désirée était possible, et il leur demanda s'ils pensaient qu'il se fût trop avancé. Ces Messieurs lui répondirent sans hésiter qu'on pouvait compter sur le concours des populations des montagnes; et, sans se faire aucune illusion sur les dangers et les maux auxquels ils seraient exposés, eux, leurs familles et leurs amis, et sachant fort bien que le secours de la Prusse ne pourrait arriver à temps pour les prévenir, ils résolurent de concourir de tous leurs efforts au succès de cette entreprise, et de sauver, s'il était possible, leur pays de la ruine matérielle et morale qui le menaçait. M. de Wesdehlen se chargea d'informer M. de Pourtalès de ce qui venait d'avoir lieu, et, s'il s'y montrait disposé, de convenir avec lui d'une entrevue aussi prochaine que possible, à laquelle ces trois Messieurs assisteraient.

Plusieurs semaines s'écoulèrent sans qu'ils reçussent aucune nouvelle de M. de Wesdehlen. Ce silence les inquiétait; ils remarquaient une agitation croissante dans le pays, et de tous côtés il leur revenait que les royalistes faisaient des préparatifs comme s'ils avaient eu connaissance de leurs projets, dont ils n'avaient pourtant fait part à personne. Enfin M. Humbert alla trouver M. de Wesdehlen, qu'un léger accident avait retenu chez lui depuis quelques jours, et qui avait craint de confier une lettre à la poste. Ce dernier apprit alors à M. Humbert

Digitized by Google

que M. de Pourtalès lui mandait qu'après y avoir mûrement réfléchi, il ne pouvait décidément pas prendre part à l'entreprise. Il ajouta qu'à ses yeux ce refus impliquait celui de tous les officiers supérieurs auxquels on pourrait s'adresser, et en particulier du lieutenant-colonel de Meuron, ancien officier au service de Prusse, et qui possédait au plus haut degré la confiance des royalistes; qu'il ne restait par conséquent d'autre alternative que de poursuivre l'entreprise sans le concours des officiers les plus capables de la diriger, ou d'annoncer à Berlin qu'il s'était fait illusion sur les dispositions des royalistes, et que la réaction dont il avait déclaré la possibilité ne pouvait pas avoir lieu. Il termina en lui disant qu'il le laissait juge, ainsi que ses deux amis, du parti que l'on pouvait et devait prendre dans cette occurrence.

De retour à la Sagne, M. Humbert, avec M. Fabry, alla trouver au Locle un ami commun, pour délibérer avec lui sur cette grave question. Le refus de M. de Pourtalès, aussi bien que le refus plus que probable de M. de Meuron, était un contre-temps des plus graves, eu égard soit à leur capacité militaire, soit au nombre d'hommes dont leur absence priverait l'entreprise, soit enfin à la confiance et à l'élan que leur présence aurait inspirés aux troupes. D'un autre côté, après que les royalistes avaient supplié le roi pendant huit ans de les délivrer, en lui offrant leur concours dès qu'il serait possible, s'ils refusaient ce concours lorsqu'on semblait le désirer, ne serait-ce pas accréditer cette opinion, si répandue hors de Neuchâtel, que le pays était satisfait du nouveau régime et ne désirait

Digitized by Google

aucun changement? Ne serait-ce pas en quelque sorte libérer leur prince de ses engagements? Et comment pourraient-ils encore lui demander de les rétablir dans leurs droits, quand ils n'avaient rien fait pour les défendre et ne voulaient rien faire pour les reconquérir?

Après avoir imploré l'assistance de Dieu sur leur délibération, après avoir longuement examiné la question sous toutes ses faces, ils tombèrent d'accord que là où il s'agissait du salut du pays, ils ne devaient pas se laisser arrêter par le refus d'une couple d'hommes, quelque désirable et importante qu'eût été leur coopération; que si Dieu était favorable à cette entreprise, il saurait la faire triompher avec les plus faibles instruments; que si non, elle échouerait malgré le concours des chefs les plus habiles et les plus puissants. Ils résolurent donc d'informer dès le lendemain M. de Wesdehlen de leur résolution, et de le prier, s'il l'approuvait, de faire en sorte que l'entreprise pût s'exécuter le plus tôt possible. Ce fut sous la voûte des cieux, à la clarté de la lune, que ces trois hommes se jurèrent mutuellement fidélité, en se serrant la main, et prirent Dieu à témoin de leur engagement de tout sacrifier, jusqu'à la vie, pour rétablir leur souverain dans ses droits et affranchir leur pays du joug révolutionnaire.

M. Fabry en porta la nouvelle à M. de Wesdehlen, qui montra la recevoir avec une vive satisfaction, et promit de se rendre incessamment à la Sagne avec le lieutenant de Gélieu, qui, sur ces entrefaites, était arrivé dans le pays.

Cependant, une couple de semaines s'écoulèrent en-

Digitized by Google

core sans que M. de Wesdehlen parût ou donnât de ses nouvelles, et M. Humbert dut retourner aux informations. Un nouvel obstacle était survenu. Depuis longtemps les royalistes s'étaient accoutumés à envisager la conclusion de la paix comme devant être l'époque de leur délivrance. Cependant la paix était conclue, signée et ratifiée depuis plusieurs mois, sans que rien fît supposer que, soit le cabinet prussien, soit les autres cabinets, s'occupassent le moins du monde de l'exécution du protocole de Londres. L'inquiétude commençait à gagner les esprits, et les chefs à Neuchâtel la partageaient. Ils s'étaient réunis le 7 août pour examiner si une démarche quelconque pourrait être tentée pour donner une nouvelle impulsion à cette affaire. M. de Wesdehlen avait assisté à cette réunion; il y avait rendu compte de son voyage à Berlin, et y avait exposé son opinion sur la seule démarche qu'il restât encore à tenter. Sa proposition n'avait pas été plus approuvée ici qu'elle ne l'avait été par M. de Pourtalès. Les assurances reçues semblaient insuffisantes, l'appui de la Prusse incertain, le concours même des royalistes fort douteux dans ces circonstances, l'intervention fédérale indubitable. L'opinion générale était qu'un mouvement ne pouvait avoir lieu dans le pays que si une armée prussienne se montrait sur les frontières de la Suisse et si le roi envoyait un officier prussien pour se mettre à la tête des royalistes. M. de Wesdehlen n'avait pas insisté, s'étant dès le principe fait une règle de n'engager personne à prendre part à cette entreprise qui ne s'y montrât porté de son propre mouvement.

Digitized by Google

Une nouvelle réunion eut lieu huit jours après celle-ci, le 14, et plusieurs notabilités royalistes de différentes parties du pays, entre autres M. Humbert, furent invitées à y assister. Celle-ci fut aussi infructueuse que la précédente. On était unanime à reconnaître que si la restauration n'avait pas lieu dans le courant de l'année, c'est-à-dire avant le 30 avril 1857, époque du renouvellement de la constitution, l'état du pays pouvait être regardé comme désespéré; mais évidemment toutes les démarches possibles avaient été tentées et épuisées depuis longtemps, et on ne pouvait proposer que des moyens usés et dont personne n'attendait aucun résultat; MM. de Wesdehlen et Humbert jugèrent superflu de faire aucune proposition, et l'assemblée se sépara sans avoir rien résolu, sauf une mission auprès de M. de Sydou, à Sigmaringen, laquelle, par suite des circonstances, n'a jamais eu lieu.

Au sortir de cette assemblée, M. Humbert passa chez M. de Wesdehlen, qui lui demanda si ce qu'il venait d'entendre avait modifié son opinion au sujet de leur entreprise. M. Humbert lui répondit que cette discussion n'avait fait que l'y confirmer, parce qu'il s'était convaincu davantage que c'était le seul moyen de sortir de cette situation. M. de Wesdehlen dit qu'il éprouvait le même sentiment, et ils convinrent tous deux d'une prochaine entrevue à la Sagne avec leurs amis de la montagne. MM. Humbert et Fabry employèrent le peu de jours qui leur restaient, à sonder les dispositions des royalistes dans les communes des montagnes et du Val-de-Ruz. Ils eurent

Digitized by Google

la satisfaction de les trouver partout entièrement disposés à se joindre à eux et à tout sacrifier pour le triomphe de leur cause. On pourrait citer des exemples touchants du patriotisme et du dévouement de ces braves gens.

M. de Wesdehlen arriva le 19 à la Sagne, accompagné de son fils. Un petit nombre de royalistes s'y trouvaient réunis. On entra en délibération. Il n'y avait pas de moment à perdre, car il fallait que le mouvement eût lieu avant le camp de manœuvres qui devait se réunir à Yverdun dans les premiers jours de septembre. Dans ce moment décisif, le représentant d'une des communes les plus importantes par le nombre de royalistes qu'elle renfermait, déclara que, sans le concours de MM. de Pourtalès et de Meuron, il croyait qu'un grand nombre de ses concitoyens ne se joindraient pas au mouvement. Cette déclaration menaçait d'arrêter l'entreprise dans son principe; ce qu'on affirmait d'une commune pouvait être vrai de plusieurs. Tous les membres de l'assemblée furent sur le point de renoncer à leur projet et de se résigner à la seconde alternative, proposée par M. de Wesdehlen quelque temps auparavant, d'annoncer à Berlin que le pays ne pouvait ou ne voulait rien faire lui-même pour sa délivrance. Mornes et abattus, ils restaient accablés par le sentiment de la responsabilité qu'ils allaient encourir envers les royalistes, qui leur avaient toujours témoigné la confiance la plus absolue et leur avaient tant de fois répété qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices qu'on pourrait leur demander, et que leur plus ardent désir était d'être appelés à réparer la faute du 1er mars 1848, quand le capitaine Fabry, rom-

Digitized by Google

pant le silence : « Faut-il donc, dit-il, tant de monde pour faire ce qu'on nous demande? Quelque nombreux que nous soyons, nous ne le serons pourtant jamais assez pour résister aux troupes suisses, qui ne manqueront pas de venir rétablir, au moins pour un temps, la république. Simplifions notre plan et bornons-nous à agir sur un seul point. Rassemblons à la Sagne tous les royalistes des montagnes qui voudront se joindre à nous, et, réunis à ceux du Val-de-Ruz, marchons sur Neuchâtel, emparons-nous du château, arrêtons les membres du gouvernement révolutionnaire et faisons proclamer dans tout le pays le rétablissement de l'autorité légitime par les amis que nous avons dans la plupart des communes. Si les républicains nous attaquent, défendons-nous jusqu'à l'arrivée des troupes suisses. Quand celles-ci paraîtront, nous pourrons ou capituler, ou nous retirer devant elles. » Cet avis fut adopté par acclamation, et le jour fixé pour l'exécution. Cependant, sur l'observation de M. de Wesdehlen que, malgré le refus de M. de Pourtalès, on lui devait pourtant de l'informer de la résolution qui venait d'être prise, M. Humbert fut chargé de se rendre auprès de lui à cet effet et de lui réitérer en même temps l'invitation pressante d'accepter le commandement. Il partit à l'instant même et arriva à la Mettlen le lendemain matin.

Cette communication plaçait M. de Pourtalès dans l'alternative la plus embarrassante et la plus cruelle : ou bien prendre le commandement et, partant, la responsabilité d'une entreprise qu'il désapprouvait et qui pouvait entraîner des conséquences funestes pour son pays ; ou bien

Digitized by Google

laisser ses amis combattre et se dévouer sans lui pour une cause qui était la sienne et dont le succès avait toujours été l'objet de ses vœux les plus ardents. Il n'hésita cependant pas à répondre par un refus positif; mais il se décida en même temps à partir dès le lendemain pour Berlin dans le but de s'éclairer. Il fit part de cette résolution à M. Humbert, et ajouta que, sans vouloir prendre la responsabilité de donner un conseil quelconque, il pensait cependant qu'on ferait bien d'attendre son retour.

Il partit en effet le lendemain au soir, 21 août, et à son arrivée à Bâle, il fut déjà rejoint par M. Humbert, qui, après avoir rendu compte de sa mission aux amis qui l'attendaient à Neuchâtel, était reparti aussitôt pour lui annoncer qu'on attendrait probablement son retour, mais en même temps pour le prier, comme il importait de ne pas retarder l'exécution à cause des rassemblements de troupes qui devaient avoir lieu dans le voisinage, de faire connaître sa décision par dépêche télégraphique et en termes convenus pour le 24 au plus tard.

Le comte de Pourtalès ayant jugé à propos de garder le silence sur les circonstances de son voyage à Berlin, ou ne s'en étant ouvert tout au plus que dans l'intimité de quelques amis, nous devons nous borner à rapporter les faits déjà acquis à la publicité.

Le 24 au soir, le lieutenant de Gélieu reçut par le télégraphe l'ordre d'aller attendre le colonel de Pourtalès à Bâle, où il devait arriver le 28. Aussitôt arrivé, le colonel l'expédia à Neuchâtel, porteur d'ordres au lieutenant-colonel de Meuron, et fixant le mouvement à la nuit du 28

Digitized by Google

au 29 (1). Le 27 au matin, M. Humbert reçut de M. de Pourtalès une lettre datée de la Borcarderie (maison de campagne de la famille de Montmollin, située près de Valangin). « Ma mission, disait le colonel, a réussi au delà de mes espérances; c'est maintenant avec joie que je viens me mettre à votre tête. Je monterai dans la nuit prochaine chez notre ami le capitaine Fabry, et là nous prendrons ensemble nos derniers arrangements pour exécuter notre entreprise, etc. » MM. Humbert et Fabry transmirent aussitôt cette nouvelle à leurs correspondants dans les montagnes. M. de Wesdehlen, qui, à la campagne où il habitait pendant l'été, avait été informé par M. de Gélieu de ce qui se passait, arriva à la Sagne le 27 au soir. Il attendit avec ces deux Messieurs, pendant une partie de la nuit, l'arrivée du colonel. Six courriers étaient prêts à partir dans toutes les directions. Enfin, arriva le capitaine Comtesse, de Valangin, apportant contre-ordre.

A son arrivée à la Borcarderie, M. de Pourtalès avait fait appeler, outre le capitaine de Montmollin, chez qui il logeait, les capitaines Comtesse et Reiff, de Neuchâtel.

(1) On a fait un reproche au colonel de Pourtalès d'avoir choisi pour le mouvement une époque où des rassemblements de troupes fédérales se formaient, pour des manœuvres, à Yverdun et à Frauenfeld. Mais, d'après ce qui a été dit plus haut, on a pu voir que le moment lui était en quelque sorte imposé. Il attachait d'ailleurs peu d'importance à ces rassemblements, qui ne se composaient encore que de cadres. Enfin, il savait parfaitement qu'en tout temps la confédération pouvait faire occuper Neuchâtel par dix mille hommes en vingt-quatre heures; et, en effet, dès le 4 septembre, le pays a été occupé par des troupes qui ne venaient point du camp d'Yverdun, mais qui avaient été levées exprès pour cet objet.

Digitized by Google

Leurs réponses à ses questions l'avaient convaincu que rien n'était encore préparé dans cette partie du pays. Ils lui avaient appris, en outre, qu'une compagnie d'artillerie de Genève, qui se rendait à une école fédérale, devait faire étape à Neuchâtel la nuit qu'il avait fixée pour le mouvement, et qu'un bataillon neuchâtelois était caserné au château de Colombier, mais devait être licencié le 2 septembre. Il se décida donc, quoique à regret, à ajourner son entreprise, et repartit pour la Mettlen le 28, de grand matin.

En passant près de Neuchâtel, par un chemin qui évitait cette ville, il rencontra le lieutenant de Gélieu, à qui il avait donné rendez-vous, et le chargea de partir immédiatement pour Berlin, pour instruire des causes de ce retard les personnes avec lesquelles il s'était mis en relation, et de le rejoindre, s'il se pouvait, à la Sagne, le 2 septembre au soir.

Pendant son court séjour à la Mettlen, il reçut le lieutenant-colonel de Meuron et le capitaine Fabry, qu'il y avait fait appeler pour convenir avec eux de toutes les mesures à prendre, ainsi que M. Ibbetson, arrivé de Londres à la Sagne dans la journée du 23. M. de Meuron était, par son opinion, opposé à l'entreprise; mais il n'hésita pas, dès qu'il sut qu'elle était irrévocablement résolue, à s'y associer avec le même dévouement que si elle avait eu toute son approbation.

Cette entreprise présentait dès le premier abord une grave difficulté, savoir : deux objets à attaquer simultanément, et dont aucun ne pouvait être négligé : Neuchâtel

comme siége du gouvernement et comme renfermant un matériel dont il était essentiel de s'emparer; la Chaux-de-Fonds comme principal foyer de la révolution. Il s'agissait donc d'opérer aux deux extrémités du pays, sur deux points séparés par des montagnes et des vallées, au milieu du danger continuel de voir ses communications interrompues, comme l'événement ne l'a que trop montré.

Le lieutenant-colonel de Meuron fut chargé de s'emparer du château de Neuchâtel, le 3 septembre, à trois heures du matin, avec une troupe choisie de royalistes de la ville, renforcée par deux détachements de la Sagne et du Val-de-Ruz. Le colonel de Pourtalès, avec le reste des hommes de la Sagne, devait entrer au Locle à la même heure, et, renforcé par les royalistes du Locle et par tous les hommes de la vallée de la Brevine et des Ponts-de-Martel, que le capitaine Ibbetson devait lui amener, marcher de là contre la Chaux-de-Fonds. M. Ibbetson se rendit de Berne par Lausanne à Pontarlier pour y attendre le moment fixé pour l'exécution de ce plan.

Le peu de temps dont on pouvait disposer, et la crainte d'ébruiter l'affaire, ne permirent pas d'avertir les royalistes dans tout le pays; on dut se borner aux localités qui viennent d'être nommées, et même dans quelques-unes, et en particulier à Neuchâtel, on n'avertit qu'un petit nombre d'hommes. Quelques officiers, qui avaient des mesures préalables à exécuter, furent prévenus une couple de jours à l'avance; mais, à cela près, l'ordre avait été donné partout de ne citer les royalistes qu'une heure avant le moment fixé pour le rassemblement. Cependant bien peu

Digitized by Google

manquèrent à l'appel. Presque tous recevaient avec joie ce signal, attendu depuis des années avec impatience. Plusieurs employèrent les moments qui leur restaient avant de prendre les armes, à se fortifier pour leur entreprise par la prière et la lecture de l'Ecriture sainte. Les femmes partageaient la joie de leurs maris, de leurs frères et de leurs enfants. Elles s'empressaient de préparer leur équipement et tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Quelques-unes ne craignirent pas de parcourir de nuit la campagne pour distribuer des ordres de marche, et furent plus tard traitées pour ce fait avec une révoltante brutalité (1).

Le colonel de Pourtalès partit de la Mettlen le 1er septembre après midi. Il trouva dans le dernier village bernois son cheval de selle attelé à un petit char et passa la frontière à la nuit. A peine arrivé sur le territoire neuchâtelois, il fut assailli par un si violent orage que, pendant une demi-heure, il ne pouvait ni avancer ni reculer. Il poursuivit sa route au milieu de la tempête et d'une obscurité profonde, et arriva à la Sagne, mouillé jsuqu'aux os, à quatre heures du matin. Il passa la journée du 2, caché chez le capitaine Fabry, à expédier, avec lui et M. Humbert, des ordres et des instructions pour les différentes localités des montagnes. M. de Wesdehlen

(1) Mme R***, âgée de soixante-cinq ans, dont le mari et le fils étaient prisonniers à Neuchâtel, fut conduite à la Chaux-de-Fonds par deux gendarmes, et y fut enfermée une journée entière sans boire ni manger, entourée de gendarmes qui vomissaient contre elle les plus affreuses imprécations et la menaçaient même de leurs sabres. Il faut ajouter que la plupart étaient étrangers au pays.

Digitized by Google

vint aussi ce jour-là passer quelques heures à la Sagne pour s'entendre avec M. de Pourtalès, et il expédia des ordres afin de pourvoir provisoirement à l'administration civile dans les localités où l'autorité légitime devait être immédiatement rétablie. En se rendant le soir à Neuchâtel, il rencontra une longue file d'omnibus et de voitures de poste qui ramenaient à la Chaux-de-Fonds les hommes de cette localité appartenant au bataillon qui venait d'être licencié à Colombier. Le lieutenant de Gélieu, de retour de Berlin, arriva à la Sagne dans la soirée, et le colonel le retint auprès de lui comme son aide de camp.

Le détachement destiné à se rendre à Neuchâtel sous le commandement du capitaine Fabry, devait se réunir à neuf heures du soir, dans un endroit éloigné des habitations. Des soixante hommes qui devaient le composer, quatre seulement manquèrent à l'appel, dont deux étaient absents et n'avaient pu recevoir leur citation. Aussitôt réunie, cette troupe commença à gravir la montagne qui sépare la vallée de la Sagne du Val-de-Ruz, passage pénible et difficile, même en plein jour, et dangereux la nuit à cause des précipices qui ont déjà été funestes à plus d'un passant attardé. Quelques lanternes fixées sur des bâtons éclairaient la marche.

Entre neuf et dix heures, le colonel chargea M. Humbert d'envoyer un poste de dix hommes pour observer le passage d'Entre-deux-Monts, entre la Sagne et le Locle. Il alla lui-même avertir ces hommes, qu'il trouva tous tranquilles dans leurs demeures et ne se doutant de rien.

Digitized by Google

Partout il fut accueilli avec surprise, mais avec joie. Les femmes, dont plusieurs devaient rester seules avec de petits enfants, ne se montrèrent pas moins heureuses que leurs maris. Depuis ce moment, et jusqu'à l'issue de l'expédition, le rôle de M. Humbert comme l'un des principaux chefs de l'entreprise prend fin, et il ne figure plus que comme sous-officier de carabiniers dans la troupe sous les ordres du colonel de Pourtalès.

Le reste des hommes de la Sagne, au nombre d'une centaine, également prévenus une heure à l'avance, se rassemblèrent à onze heures et demie devant le quartier du colonel. Pas un homme ne manqua à l'appel. Tout se passa dans le plus grand silence. Les deux gendarmes du poste de la Sagne étaient absents, et la seule maison occupée par des républicains était gardée de près.

Les munitions abondaient, grâce à l'adresse du capitaine Fabry, qui avait réussi, dès les premiers jours de la révolution, en 1848, à mettre en lieu sûr deux caisses de munitions de guerre avec capsules, soit 2,000 cartouches. Quant aux munitions des carabiniers, elles étaient au complet, vu que depuis longtemps chaque Sagnard s'attendait à une restauration à main armée.

La troupe du capitaine Fabry avait été choisie par lui-même parmi les hommes les plus déterminés, et était presque entièrement équipée. Il n'en était pas de même de la troupe destinée à opérer sur le Locle. La commune ayant été désarmée après la révolution, on n'avait pu de nouveau se procurer des armes que secrètement et peu à peu. Sur cent hommes qui composaient cette troupe, trente n'a-

Digitized by Google

vaient pas de fusils, et de ceux-ci, douze n'avaient pas même une arme tranchante.

Le capitaine Guillaume-Gentil prit le commandement. Il avait sous ses ordres les sous-lieutenants Perret-Gentil et Perret (1).

A minuit, cette troupe se mit en marche en se dirigeant sur le Locle. Une fine pluie froide comme on n'en voit que dans ces montagnes, et une nuit parfaitement noire, favorisaient le départ de la colonne.

Une petite avant-garde de vingt-cinq hommes, dont quinze carabiniers, la précédait; elle avait des éclaireurs sur le chemin et sur les flancs. Le lieutenant de Gélieu la commandait. Le colonel marchait entre l'avant-garde et la colonne. Les chevaux suivaient en queue. Un homme portait un grand drapeau, qui fut plus tard arboré sur le clocher du Locle (2). Le mot d'ordre, ici comme à Neuchâtel, était « Sagne. »

(1) Tous ces détails militaires sur des opérations entreprises sur une si petite échelle et qui se sont terminées sans combat, sauf l'escarmouche de Peseux, paraitront puérils à bien des lecteurs. Ils ont pourtant un intérêt local que l'on comprendra, et surtout ils servent à montrer qu'il s'agit ici d'opérations conduites régulièrement et avec ordre, et non d'un mouvement tumultueux, d'une émeute.

(2) Non pas le drapeau prussien, comme on l'a dit et répété avec affectation, mais le drapeau officiel de la principauté, composé des couleurs de la Prusse et de la maison d'Orange, couleurs bien connues en Suisse, puisqu'elles étaient portées jusqu'en 1848 par l'huissier de la députation de Neuchâtel à la diète. Les journaux suisses ont aussi prétendu que le colonel de Pourtalès portait un uniforme prussien. On ne voit pas trop quelle importance on pouvait attacher à cette circonstance. Quoi qu'il en soit, le fait est faux. M. de Pourtalès portait l'uniforme et les insignes de colonel inspecteur des milices, tels qu'il les avait portés jusqu'en 1848.

Digitized by Google

La petite colonne arriva sans arrêt sur le communal du Locle. A l'entrée du vallon d'Entre-deux-Monts, les dix hommes d'observation avaient pris rang.

Sur le communal, un homme qui courait parallèlement à la marche de la colonne fut arrêté par les éclaireurs. Interrogé, il donna le mot d'ordre et dit qu'il allait réveiller quelques royalistes des environs, et ajouta qu'on ne tarderait pas à en rencontrer une troupe qui attendaient l'arrivée des Sagnards. En effet, arrivés à quelque distance de la crête du communal, les éclaireurs signalèrent un groupe d'hommes armés. Une reconnaissance fut envoyée et rapporta que c'étaient quatre-vingt-dix hommes des environs du Locle, sans officiers. Cette troupe se tenait en rangs doublés et dans le plus profond silence. Elle se joignit à la colonne, qui se trouva dès lors forte de cent quatre-vingt-dix hommes.

Lorsqu'on eut atteint la crête qui domine le Locle, la colonne y entra au pas de course, sans faire aucun bruit, et, sans autre arrêt que la résistance peu longue d'un gendarme et de deux gardes municipaux, occupa au cri de *Vive le roi* (1) l'hôtel de ville, le corps de garde de la gendarmerie et le lieu où se trouvaient les canons. Le colonel fit former immédiatement des détachements qui devaient faire illuminer les fenêtres des maisons situées sur les deux principales places, et procéder aux arrestations les plus urgentes. L'illumination était nécessaire pour que les royalistes ne fussent

(1) *Des cris sauvages,* dit le rapport officiel du conseil d'Etat au grand conseil.



Digitized by Google

pas exposés à être tués par des coups de fusil tirés des fenêtres.

A deux heures du matin, toute la colonne royaliste se trouva réunie autour de l'hôtel de ville.

Tandis que ces choses se passaient aux montagnes, on préparait à Neuchâtel l'exécution de la seconde partie du plan ; mais les difficultés étaient ici bien plus grandes qu'à la Sagne. Nous avons vu que, le 28 août, l'exécution avait été ajournée, en partie parce que rien n'était encore préparé à Neuchâtel ; on n'était pas beaucoup plus avancé le 2 septembre au soir. En effet, les circonstances étaient absolument différentes dans ces deux localités. A la Sagne, les habitations sont éparses sur toute l'étendue de la vallée ; la population était exclusivement royaliste ; et pour cette double raison la surveillance de l'autorité ne pouvait s'exercer que très imparfaitement. Il n'en était pas de même dans une ville siége du gouvernement, qui y possédait de nombreux moyens de surveillance et d'action, où il était difficile qu'un homme sortît armé de sa maison sans être remarqué par quelque agent de l'autorité, et où les hommes de la classe ouvrière, c'est-à-dire ceux sur le courage et la bonne volonté desquels on pouvait principalement compter (1), ont l'habitude, après le travail de la journée, de se réunir dans les cabarets.

(1) Le mot suivant caractérise l'esprit qui animait ces braves gens, véritables *gentilshommes* par leurs sentiments s'ils ne l'étaient pas par leur naissance : « Nous savions bien, disait l'un d'entre eux, que si le coup avait réussi, nous n'en aurions retiré nous-mêmes aucun profit ; mais c'est égal, c'était notre sentiment ! »

Digitized by Google

Un verre de vin de trop, un mot lâché étourdiment, pouvaient tout compromettre.

Dans le Val-de-Ruz comme à Neuchâtel, la crainte d'ébruiter l'affaire n'avait permis d'adresser des citations qu'à un petit nombre de royalistes, et tous ne les avaient pas acceptées. Le capitaine de Montmollin partit de la Borcarderie et arriva entre 9 et 10 heures du soir à Neuchâtel, chez le major Bovet, où le lieutenant-colonel de Meuron s'était établi avec quatre ou cinq officiers en attendant le moment fixé pour l'action. C'étaient à peu près les seules personnes dans la ville qui eussent connaissance de ce qui se préparait. Le commandant demanda à Montmollin combien d'hommes viendraient du Val-de-Ruz. « Une trentaine, » répondit celui-ci. M. de Meuron parut contrarié de ce petit nombre, et M. de Montmollin en prit occasion de lui dire que, dans ces circonstances, il lui semblait qu'il y avait lieu de renoncer à l'entreprise. Les officiers présents partageaient cet avis ; mais M. de Meuron dit qu'il avait donné sa parole et qu'il ne pouvait pas abandonner le colonel de Pourtalès, qui devait attaquer le Locle à 3 heures du matin ; sur quoi ces officiers dirent que, puisqu'il en était ainsi, ils ne l'abandonneraient pas. M. de Montmollin reprit le chemin du Val-de-Ruz et rencontra, à vingt minutes de la ville (près de Pierre-à-Bot), le capitaine Comtesse avec cinquante hommes. Il en prit vingt avec lui, et tandis que Comtesse avec le reste de sa troupe poursuivait sa marche vers la ville, il se dirigea vers le rendez-vous de la troupe destinée à l'attaque du château, près du lieu dit le Vauseyon,

Digitized by Google

sur la route de France, à un quart de lieue environ à l'ouest du château. Il y trouva M. de Meuron avec son fils, le capitaine d'artillerie Châtelain, le fils du capitaine Ibbetson, M. de Wesdehlen et son fils, etc. Mais, à l'exception des officiers et de ceux qui pouvaient être considérés comme des chefs, il ne paraît pas que plus de douze ou quatorze hommes de la ville aient pris part à l'attaque du château. Le capitaine Gretillat avait aussi amené, de son côté, quelques royalistes du Val-de-Ruz.

Le détachement de la Sagne n'arrivait pas, et les soldats commençaient à s'étonner de leur petit nombre. Cependant le moment fixé était venu et l'on se disposait à partir, lorsqu'on vit le capitaine Fabry et sa troupe déboucher des bois du Suchiez. Ils n'eurent qu'à se joindre à la colonne qui s'ébranlait. Un détachement qui la précédait devait enlever en passant une poutre qu'on avait déposée sur le chemin pendant la journée, et qui devait servir à enfoncer la porte du château, et quelques madriers destinés à masquer les meurtrières des deux tours dont cette porte est flanquée. Tout se passa comme on l'avait prévu; la colonne se mit en marche au pas accéléré, en rompant le pas pour faire moins de bruit en marchant. A l'entrée de la ville, on s'élança au pas de course; la porte céda au premier choc, le poste de gendarmerie qui la gardait fut désarmé, et le château du roi se trouva de nouveau au pouvoir de ses sujets fidèles.

On procéda immédiatement à l'arrestation des membres

Digitized by Google

du gouvernement révolutionnaire, dont deux, MM. Piaget et Humbert, demeuraient dans le château; deux autres, MM. Grandpierre et Jeanrenaud-Besson, furent arrêtés dans leur logement, dans la ville, ainsi que le capitaine de gendarmerie Fluemann; deux autres membres du gouvernement se trouvaient absents; un autre enfin parvint à se cacher.

Un grave sujet d'inquiétude pour les royalistes qui prévoyaient ou désiraient une restauration à main armée, provenait de l'extrême exaspération qui régnait, depuis 1848, parmi les hommes de la classe ouvrière à Neuchâtel, contre les auteurs et les acteurs de la révolution. Victimes de leur fidélité, ils avaient souffert dans leurs personnes, dans leurs familles, dans leurs moyens d'existence. Pendant neuf ans ils s'étaient vus journellement vexer, maltraiter, insulter, et il était à craindre qu'un ressentiment trop naturel ne les portât à des actes regrettables. Il n'en fut rien: les personnes arrêtées n'ont éprouvé aucun mauvais traitement; si dans la salle du rez-de-chaussée, où elles avaient d'abord été conduites, et où elles se trouvaient exposées aux regards de tous les soldats qui étaient dans la cour, elles ont pu entendre quelques propos fâcheux, on s'empressa de les y soustraire en les transférant dans le salon du gouverneur, où elles étaient entièrement isolées. D'ailleurs, aucun dégât n'a été commis; tous les bureaux des administrations sont demeurés fermés; les caisses sont restées intactes; personne n'a tenté de pénétrer dans les logements des personnes qui habitaient le château; les armes prises à

Digitized by Google

l'arsenal (et qui n'ont pas pu être emportées, puisqu'on est sorti désarmé) étaient distribuées avec ordre et inscrites avec les noms de ceux qui les recevaient. Quand on se rappelle le pillage de l'arsenal par les républicains en 1831, au mépris de la capitulation conclue avec les commissaires fédéraux, et les ignobles excès qui souillèrent à cette époque le château et l'église qui est auprès, la modération des royalistes mérite au moins d'être mentionnée.

Le préfet de Neuchâtel, M. Matthey, qui devait aussi être arrêté, parvint à s'échapper par une fenêtre de derrière de sa maison, au moyen de draps noués ensemble, soit que les factionnaires chargés d'observer ce côté de la maison se fussent écartés de leur poste, soit qu'ils eussent été mal placés faute d'une connaissance suffisante des localités. Il alla aussitôt donner l'alarme dans tout le pays, et son évasion a eu la plus grande influence sur la suite des événements.

En même temps, on sortait les canons de l'arsenal et on les mettait en batterie, on retirait des munitions du magasin situé au delà des fossés et on les déposait dans le château; les habitants des maisons situées au pied et vis-à-vis de la terrasse du château reçurent l'ordre de les évacuer, parce que la défense exigeait qu'elles fussent occupées par les troupes; on commença des travaux de défense sous la direction du capitaine Châtelain. Les ouvriers et hommes de bonne volonté y travaillèrent toute la journée avec beaucoup de zèle et d'activité, jusqu'à ce qu'ils se trouvèrent si fatigués, qu'il devint impossible de

Digitized by Google

plus rien leur demander, et ces ouvrages n'ont pas été entièrement achevés.

Cependant le capitaine Comtesse avait poursuivi sa marche sur Neuchâtel. A l'entrée de la ville il trouva le comte Louis de Pourtalès, lieutenant-colonel d'artillerie, le major Bovet, le capitaine Reiff et les anciens gendarmes Racle et Lambelet. Il apprit d'eux que le château venait d'être occupé par les royalistes. Aussitôt il s'élança avec sa troupe au pas de course et au cri de *Vive le roi!* sur l'hôtel de ville, qu'il investit. Les gendarmes et les hommes du guet qui l'occupaient ne firent pas de résistance, et leurs armes servirent à armer ceux de la troupe royaliste qui en manquaient. On cria *Au feu!* pour réunir la compagnie de pompiers dont le capitaine Reiff était le chef, et par l'occupation du château et de l'hôtel de ville, la position des royalistes dans le chef-lieu se trouva assurée, en supposant toutefois qu'un nombre d'hommes suffisant vînt se joindre à eux.

Au point du jour, le drapeau neuchâtelois fut hissé sur une des tours du château et sur le clocher de la collégiale. M. de Meuron fit en même temps imprimer et afficher deux proclamations, dont l'une, du colonel de Pourtalès (1), a été également publiée partout où le mou-

(1) Avec Dieu, pour le Roi et la patrie.

Neuchâtelois!

L'heure de la délivrance a enfin sonné. Que le cri de *Vive le Roi!* soit votre mot de ralliement.

Aux armes, les fidèles!

Je déclare le territoire de la Principauté en état de siége.

Chaque commune pourvoira à l'établissement immédiat d'un co-

vement royaliste s'est étendu, et l'autre, de M. de Meuron lui-même (1), annonçait l'occupation du château.

Vers huit heures, il reçut une dépêche du colonel de Pourtalès, qui lui apprenait son entrée au Locle. Il fit aussitôt publier cette nouvelle par un bulletin imprimé, et fit tirer une salve de vingt-deux coups de canon.

Mais tout ce qui s'était fait jusque-là était inutile si la population de la ville ne se prononçait pas énergiquement en faveur du mouvement; or, c'est ce qui n'eut pas lieu. Une partie des habitants avaient depuis longtemps accepté la révolution dans l'espoir de la diriger. Un grand nombre de ceux qui, quelques années auparavant, auraient pris les armes avec empressement, découragés par la longue inaction du gouvernement prussien et par tant de promesses sans effet, ne voulaient se compromettre que sur un ordre exprès du roi et avec la certitude d'un secours prompt et efficace. Enfin, comme il arrive toujours, bien des gens attendaient l'événement pour se prononcer, ou pensaient qu'il vaut mieux se résigner à un mal connu, quelque grand

mité qui exercera l'autorité au nom du Roi et informera le Château de Neuchâtel de son entrée en fonctions.

La Sagne, le 2 septembre 1856.

Le commandant en chef,
Comte Frédéric de Pourtalès, colonel.

(1) Vive le Roi !

Le drapeau du Roi flotte de nouveau sur le château de nos princes. Neuchâtelois, rendons grâces à Dieu !

A moi, les fidèles !

Château de Neuchâtel, le 3 septembre 1856.

Le commandant des trois premiers arrondissements,
De Meuron, lieutenant-colonel.

Digitized by Google

qu'il soit, que de risquer d'en provoquer de plus grands encore par les efforts qu'on ferait pour s'en délivrer. Environ deux cents hommes de la ville vinrent successivement se joindre aux royalistes, outre une centaine environ qui arrivèrent successivement de la campagne; mais seulement quatre officiers, outre ceux qui avaient d'entrée pris part à l'entreprise.

En même temps, la nombreuse population d'étrangers, et surtout de Suisses allemands, qui s'était successivement accrue depuis la révolution, enhardie par l'attitude indifférente ou passive de la population indigène, encombrait les rues, et se montrait de plus en plus hostile et même menaçante. Les groupes se rangeaient pour laisser passer les patrouilles, et se reformaient dès qu'elles avaient passé, en sorte que les royalistes n'étaient réellement maîtres que du sol qu'ils occupaient dans le moment même.

Les nouvelles du dehors n'étaient pas plus rassurantes que l'état intérieur de la ville. Deux compagnies de cavalerie fédérale étaient à l'instruction au château de Colombier, et une compagnie de carabiniers neuchâtelois devait y entrer le matin même. Les communications se trouvaient ainsi à peu près interrompues avec la partie occidentale du vignoble, où les royalistes étaient nombreux. On apprit dans la matinée que le jeune Wesdehlen, qui devait se rendre à Berlin avec des dépêches, étant allé chercher son passeport, qui était resté à la campagne, et ayant distribué chemin faisant quelques proclamations, avait été arrêté et incarcéré au château de Colombier.

Digitized by Google

On apprenait en même temps que, dans la plupart des villages à l'entour de la ville, il se formait des troupes armées, qui interceptaient les communications, arrêtaient les royalistes ou ceux que l'on envisageait comme tels, et forçaient même ceux qui appartenaient à la milice de se rendre à Colombier, où devait avoir lieu un rassemblement de troupes républicaines. A la vérité, on n'apprenait pas que ces troupes fussent ni bien nombreuses ni bien régulièrement organisées et disciplinées; mais, attendu l'état de la ville tel qu'il vient d'être décrit, le lieutenant-colonel de Meuron ne pouvait pas prendre sur lui de distraire une partie de ses forces pour rompre cette espèce de blocus. Mais ce qui devait surtout causer les plus sérieuses appréhensions, c'était l'absence complète de nouvelles du colonel de Pourtalès, depuis la dépêche qui annonçait son entrée au Locle. On lui avait expédié dans la journée plusieurs exprès, et on ne savait pas si aucun d'eux était parvenu jusqu'à lui. Enfin, vers quatre heures après midi, M. de Meuron reçut un billet du colonel qui l'informait de sa marche sur Neuchâtel. Ce changement dans les premières dispositions prises n'annonçait pas que l'expédition dans les montagnes eût été couronnée de succès; néanmoins, dans la situation où l'on se trouvait, cette nouvelle fut reçue avec satisfaction; l'arrivée d'une troupe amie ôterait à la troupe stationnée dans la ville et dans le château le sentiment de son isolement, et la réunion des deux colonnes permettrait de reprendre enfin l'offensive.

Un temps assez considérable s'écoula de nouveau sans

Digitized by Google

qu'on reçût aucune nouvelle du colonel, et l'on commençait à craindre qu'il n'eût été arrêté par quelque obstacle. Enfin, vers la tombée de la nuit, on entendit une fusillade et quelques coups de canon dans la direction de Peseux, (le premier village sur la route du Val-de-Travers). Une reconnaissance fut envoyée dans cette direction; la troupe prit les armes et on se disposa à repousser une attaque; mais on ne tarda pas à apprendre que c'était la colonne des montagnes qui arrivait.

Le plan du colonel de Pourtalès avait été, après s'être emparé du Locle et avoir réuni les royalistes armés de la localité aux contingents des autres communes des environs, de marcher contre la Chaux-de-Fonds et de s'en emparer par surprise. Si, contre son attente, l'alarme y avait déjà été donnée, et qu'il eût été exposé à rencontrer une trop forte résistance, il pouvait toujours bloquer ce village, empêcher les secours du Val-de-Saint-Imier (Jura bernois), et donner le temps à tous les royalistes des montagnes de le rejoindre et de le mettre ainsi à la tête d'une force imposante, prête à agir selon les circonstances. Des retards imprévus et l'attitude de la population du Locle empêchèrent l'exécution de ce plan.

On avait trouvé au Locle deux pièces de canon de quatre. Il fallut plusieurs heures pour les équiper et les atteler, et surtout pour trouver des munitions, qui se réduisaient à huit coups à boulet et huit à mitraille pour les deux pièces.

Le contingent de la vallée de la Brévine n'arriva que vers les cinq heures du matin. Il avait fait de fréquentes

Digitized by Google

haltes sur la route, et s'était arrêté assez longtemps devant le Locle, croyant, vu le silence qui y régnait, que les royalistes n'y étaient pas encore entrés. Le contingent des Ponts-de-Martel arriva tard aussi. Il avait été retardé par une foire qui avait eu lieu la veille dans cette localité. Ces troupes formaient une centaine d'hommes sous le commandement du capitaine Ibbetson. Arrivé la veille à la Brévine, il avait chargé dans la soirée le petit nombre de personnes initiées à ce qui se préparait, de se rendre auprès des chefs de quartiers (1), qui devaient citer les hommes sur lesquels on pouvait compter. Cela se fit aussi secrètement que possible; mais il paraît pourtant que les républicains remarquèrent quelques allées et venues; car le conseiller de préfecture de la Brévine expédia, à huit heures du soir, deux gendarmes, l'un aux Brenets et l'autre auprès du préfet du Locle, qui était donc averti avant l'entrée des royalistes, mais qui, ne pouvant croire à un danger sérieux, ne prit aucune mesure efficace. A dix heures, le rassemblement commença à se former à la Brévine; le conseiller de préfecture fut arrêté, le maire de la Brévine, M. Matthey-Doret, rentra en exercice de ses fonctions, et la troupe se mit en marche (2). Aussitôt

(1) Toutes les communes d'une certaine étendue où les royalistes étaient nombreux, étaient divisées en arrondissements ou *quartiers*, dont les chefs étaient en rapport avec une ou plusieurs personnes au centre de la commune, qui à leur tour correspondaient avec leurs amis à Neuchâtel.

(2) Pendant la journée du 3, un grand nombre d'hommes qui n'avaient pu être avertis à temps arrivèrent à la Brévine et furent dirigés par petits détachements sur la troupe du colonel de Pourtalès en marche sur Neuchâtel; mais un très petit nombre seulement par-

Digitized by Google

après l'entrée au Locle de la colonne de la Sagne, cinq notables, à la tête desquels était M. Jeanneret, s'étaient établis à l'hôtel de ville comme autorité provisoire. L'autorité légitime se trouvait donc en ce moment rétablie dans les juridictions du Locle, de la Sagne, de la Brévine et des Ponts.

Le premier soin du colonel fut de faire arrêter le préfet du Locle, le président du tribunal et l'ancien préfet Grandjean. Ce dernier parvint à s'échapper, comme le préfet Matthey à Neuchâtel, et alla comme lui donner l'alarme aux républicains dans le pays, et avertir par le télégraphe le conseil fédéral de ce qui se passait.

Les royalistes les plus courageux et les plus zélés avaient pris les armes à l'arrivée de la colonne Pourtalès; mais les dispositions de la population en général furent loin de répondre à l'attente qu'on avait conçue: point de marques d'enthousiasme, point de drapeaux aux fenêtres; même les ordres d'illuminer n'étaient pas exécutés. On avait annoncé, en se fondant sur les listes des chefs de quartiers, que quatre cents hommes prendraient immédiatement les armes, et seraient bientôt suivis par quatre cents autres. Six officiers et cent quatre-vingt-dix-huit hommes furent tout le contingent fourni par le Locle. Encouragés par l'inertie des royalistes, les républicains formaient dans les rues des groupes nombreux et hostiles, que les patrouilles avaient de la peine à disperser. Les

vinrent à la joindre; la plupart d'entre eux trouvèrent les passages occupés par des troupes républicaines; les uns furent faits prisonniers; les autres parvinrent à s'échapper et à regagner leurs foyers.

Digitized by Google

inquiétudes que ces circonstances devaient inspirer au commandant en chef, se compliquaient encore par l'ignorance absolue où il se trouvait sur ce qui devait s'être passé à Neuchâtel.

Les habitants des Eplatures, c'est-à-dire cette ligne d'habitations isolées qui bordent la route du Locle à la Chaux-de-Fonds, avaient formé pendant la nuit, d'après l'ordre qui leur était parvenu la veille, un poste d'environ cinquante hommes, destiné à intercepter les communications, ce qui ne fut qu'imparfaitement exécuté, car plusieurs exprès des républicains parvinrent à passer. Le capitaine Ibbetson fut envoyé, vers six heures du matin, avec cinquante hommes, pour renforcer ce poste et pousser, s'il le jugeait à propos, une reconnaissance sur la Chaux-de-Fonds. C'est ici que le nommé Gustave Jeanneret tua d'un coup de fusil la femme Bessert, qui injuriait les royalistes et manifestait, dit-on, l'intention d'aller avertir les républicains à la Chaux-de-Fonds. Jeanneret était un jeune homme jusque-là tout à fait inoffensif; mais il avait bu de l'eau-de-vie; il paraît avoir été excité par un de ses camarades, et il est permis de supposer qu'il a agi machinalement et sans savoir ce qu'il faisait. Quoi qu'il en soit, il fut aussitôt désarmé et conduit sous escorte au Locle. Il parvint à s'échapper à l'arrivée des républicains et se sauva en France; mais il fut extradé bientôt après par le commissaire de police de Morteau, qui a été destitué pour ce fait par le gouvernement impérial. C'est ce déplorable événement qui a servi de texte aux déclamations des feuilles révolutionnaires, qui n'ont pas manqué

d'en rendre solidaires tous les royalistes et de les représenter comme des espèces de cannibales qui massacraient les femmes et les enfants.

A huit heures environ, un rapport du capitaine Ibbetson annonça que le tocsin et le tambour se faisaient entendre à la Chaux-de-Fonds; plus tard, que des colonnes de troupes et de l'artillerie sortaient de ce village. A huit heures et demie, des coups de canon dans cette direction confirmaient ces rapports et annonçaient aux républicains du Locle l'approche de ceux de la Chaux-de-Fonds. Le colonel fit battre la générale et organisa ses troupes pour se porter en avant. Enfin, un troisième rapport d'Ibbetson annonça qu'il était débordé et se repliait sur le Locle.

Vers cinq heures du matin, le substitut du préfet de la Chaux-de-Fonds (le préfet était absent) avait été réveillé par des gens du Locle, qui lui avaient appris ce qui s'était passé. Il avait aussitôt fait appeler à la préfecture quelques officiers, et à cinq heures et demie, on fit sonner le tocsin. Chacun se leva effrayé, croyant à un incendie. Ce ne fut que lorsqu'un grand nombre d'hommes furent réunis, qu'on leur annonça qu'il s'agissait de prendre les armes. Mais alors l'effroi redoubla, parce qu'on était convaincu que les *indépendants* (républicains hostiles au gouvernement) s'étaient joints aux royalistes pour renverser le gouvernement et marcher contre la montagne à cause de la question des chemins de fer. Vers six heures et demie, les premières troupes républicaines sortaient de la Chaux-de-Fonds et s'avançaient lentement et avec précaution,

Digitized by Google

le long des Eplatures. Elles ne tardèrent pas à se trouver en face de la colonne Ibbetson. On resta environ vingt minutes à se regarder de loin sans avancer. Enfin, Ibbetson, sur le point d'être cerné, commença son mouvement de retraite.

Aussitôt après avoir reçu son troisième rapport, le colonel se mit en marche pour le soutenir avec toutes ses forces, laissant seulement une garde à l'hôtel de ville. L'extrême avant-garde, commandée par le lieutenant Jacottet, se composait de vingt-un jeunes gens des principales familles du Locle, parfaitement armés et équipés. Le corps de l'avant-garde se composait du reste des hommes du Locle; le gros de la colonne, des *environniers* (1), et des hommes de la Brévine et des Ponts. Le lieutenant de Gélieu commandait l'arrière-garde, composée de Sagnards. Il s'attendait à voir les républicains du Locle prendre l'offensive sur les derrières de la colonne, qui se serait ainsi trouvée entre deux feux. L'artillerie, consistant dans les deux canons trouvés au Locle, était au centre de la colonne; les pièces étaient très bien attelées et fournies d'un nombre suffisant de canonniers.

Mais à peine hors du village, l'avant-garde reconnut la petite troupe du capitaine Ibbetson, qui revenait sans avoir été attaquée. La voyant hors de danger d'être coupée, le colonel fit rebrousser chemin et reprendre l'ancienne position autour de l'hôtel de ville. Pendant cette marche au milieu des maisons, le colonel de Pourtalès et le lieute-

(1) Habitants des environs du Locle.

Digitized by Google

nant de Gélieu furent à plusieurs reprises mis en joue par des républicains cachés derrière des fenêtres : il paraît que c'est à des femmes et aux instances des propriétaires, qui craignaient de voir leurs maisons dévastées, que ces deux officiers durent la vie.

Au bout d'une petite demi-heure, Ibbetson était arrivé avec son détachement sans avoir été attaqué ; seulement, au moment d'atteindre le Locle, l'ennemi, qui s'avançait au chant de la *Marseillaise* (1), lui envoya quelques boulets qui, portant trop haut, ne firent aucun mal. Les tirailleurs républicains couronnaient déjà les hauteurs. Il était impossible d'attendre l'ennemi dans l'espèce d'entonnoir où est situé le Locle, et où on aurait eu, en outre, à se défendre contre les républicains du lieu, qu'on n'avait pas eu le temps de désarmer. Le colonel résolut donc d'évacuer le Locle et fit prendre la route de la Sagne. La colonne se mit en marche en bon ordre avec une assez forte troupe de braves jeunes gens du Locle qui, par dévouement à leur souverain et à la cause nationale, abandonnaient leurs familles et leurs propriétés au moment où le village allait être occupé par un ennemi furieux. La colonne pouvait être forte de quatre ou cinq cents hommes tout compris.

Le sous-officier commandant le poste de l'hôtel de ville avait reçu l'ordre de retirer ses sentinelles et de suivre la colonne. Ainsi qu'on l'apprit plus tard, cet ordre ne fut point exécuté : le sous-officier avec les hommes

(1) *Relation officielle.*




Digitized by Google

du poste rentrèrent à la hâte chez eux ; les sentinelles seules restèrent.

Aussitôt après l'arrivée des royalistes, un poste d'un sous-officier et de cinquante hommes avait été détaché au Col-des-Roches, à un quart de lieue du Locle, où se trouvait un magasin à poudre, et devait observer la route des Brenets et le défilé du Col-des-Roches. L'ordre de retraite lui fut maintenant envoyé par estafette. Le sous-officier Sylvain Thiébaud tint à honneur de repasser par le Locle, quoique déjà évacué par les royalistes, et traversa tout le village au milieu de la foule des républicains armés, faisant halte quand il se voyait serré de trop près, et mettant en joue les groupes les plus avancés. Il dut à son sang-froid et à sa fermeté son salut et celui de sa troupe, et rejoignit la colonne sur le Crêt-de-la-Sagne (1).

A quelque distance du Locle, quelques hommes quittèrent la colonne sous prétexte d'aller boire dans les maisons qui bordaient la route. Pour prévenir le mauvais effet de cet exemple, on mit à l'arrière-garde l'élite de la troupe. L'extrême arrière-garde, composée des carabiniers de la Brévine, capitaine Jeanneret, couvrait la colonne en chaîne de tirailleurs en retraite.

(1) La *Relation officielle* porte que « le lieutenant Edouard Favre-» Brandt, qui commandait une colonne mobile, avait dans la mati-» née enlevé la poudrière du Col-des-Roches des mains des in-» surgés. » On vient de voir que ce poste avait été évacué avant l'arrivée au Locle de la troupe républicaine, et par conséquent avant qu'il pût être question pour les républicains de former des colonnes mobiles.

Digitized by Google

Ce ne fut que lorsqu'on eut franchi le vallon d'Entre-deux-Monts que le tocsin se fit entendre au Locle; ce qui prouve l'hésitation qui avait régné jusqu'alors chez les républicains.

Il était environ dix heures du matin lorsque le colonel fit faire halte sur le Crêt-de-la-Sagne. L'ennemi ne se montrait pas; il avait occupé le Locle et s'y était arrêté.

La position devenait embarrassante : on était toujours sans nouvelles de Neuchâtel. Le château devait avoir été pris à trois heures du matin : et sept ou huit heures après, aucun courrier n'était encore parvenu au commandant en chef. Il savait, à la vérité, qu'aucun homme du détachement de la Sagne n'était revenu, et il en inférait avec raison que le château avait été pris en effet; mais l'absence de nouvelles lui faisait craindre qu'il ne fût cerné par les républicains. Ayant pris à part le capitaine Ibbetson et le lieutenant de Gélieu, il les consulta sur le parti à prendre dans ces circonstances. Ibbetson était d'avis d'attendre l'ennemi dans cette position et de livrer le combat. L'avis de Gélieu était, soit de marcher au secours de M. de Meuron, soit de se retirer du côté de la Brévine et d'y prendre une position retranchée près de la frontière française. La marche sur Neuchâtel fut résolue.

Une demi-heure après, la colonne s'arrêtait à la Sagne. Averties de son passage quelques minutes à l'avance, les femmes avaient préparé à la hâte des corbeilles remplies de vivres. Dans les cabarets le vin se distribuait gratis. Quoiqu'on fût en retraite, pas un homme de la Sagne ne quitta la colonne : au contraire, six hommes âgés vinrent

Digitized by Google

encore s'y joindre. Pas une femme qui pleurât ou cherchât à retenir son mari. Toute la troupe montrait le même dévouement. Ces braves gens suivaient leur chef sans hésiter, abandonnant leurs villages à la vengeance de leurs ennemis.

Après une halte d'une demi-heure on se remit en marche. Le détachement Jacottet, qui avait formé l'arrière-garde depuis le Locle, reprit l'avant-garde jusqu'à Neuchâtel. On traversa la vallée pour aller gagner la Tourne, qui est le point culminant de la route qui, de la vallée de la Sagne et des Ponts, conduit dans le Vignoble. En gravissant cette montagne, on eut la douleur de voir la colonne républicaine occuper la Sagne.

A la hauteur des Petits-Ponts, quelques marques de découragement se manifestaient parmi la troupe, fatiguée d'une activité non interrompue depuis la veille au soir; mais le lieutenant de Gélieu, après avoir fait faire un roulement de tambour, n'eut qu'à rappeler aux soldats royalistes qu'il s'agissait d'aller délivrer leurs amis de Neuchâtel, assiégés peut-être, et toute la colonne rentra aussitôt dans l'ordre le plus parfait. Les Sagnards, formés sur quatre rangs, marchèrent au pas jusqu'à la Tourne, et donnèrent au reste de la troupe l'exemple de la discipline. Le lieutenant Jacottet avait détaché un sergent et quatre hommes, par un sentier latéral, sur l'auberge de la Tourne, afin d'observer ce point important de ce long défilé de la montagne. Arrivé à l'auberge, ce détachement fit préparer, sans en avoir reçu l'ordre, des rafraîchissements pour toute la colonne. Il était trois heures

Digitized by Google

après midi lorsqu'on arriva à la Tourne, et ce fut là seulement que le commandant en chef reçut un billet du lieutenant-colonel de Meuron, qui lui annonçait l'occupation du château et lui demandait un renfort de cent hommes. Il répondit qu'il arrivait avec quatre cents hommes ; et c'est là le message dont il a été fait mention plus haut.

Le colonel fit lecture à la troupe de la dépêche qu'il venait de recevoir. Cette communication fut accueillie par des cris enthousiastes de *Vive le roi!* longtemps répétés par l'écho de la montagne.

L'occupation de la Sagne et la nouvelle, donnée par un voyageur du Vignoble, que le village de Rochefort, situé au pied de la montagne, était occupé par des troupes républicaines, étaient deux circonstances qui devaient faire accélérer la marche sur Neuchâtel. La colonne se remit en mouvement. Les chefs avaient recommandé le plus grand silence pendant la marche. Au hameau des Grattes, à une portée de fusil au-dessus de Rochefort, les éclaireurs de l'avant-garde saisirent un gendarme qui s'apprêtait à courir dans ce dernier village pour y donner l'alarme. Il nia toutefois qu'il s'y trouvât aucune troupe républicaine; et en effet, un drapeau arboré sur le toit de la maison de commune disparut tout à coup, et la colonne poursuivit sa marche sans être inquiétée.

On traversa de même le village de Corcelles, enlevant en passant un drapeau républicain arboré sur une fontaine.

On s'attendait encore moins à rencontrer de la résis-

Digitized by Google

tance à Peseux, village royaliste, et qu'on appelait communément *la petite Sagne*. Cependant, au moment d'y entrer, l'avant-garde signala des carabiniers au service fédéral, reconnaissables à leurs brassards. Une fusillade assez vive s'engagea aussitôt. Ces carabiniers faisaient partie d'un détachement envoyé de Colombier en reconnaissance. Ils occupaient la cour de l'auberge des Treize-Cantons, d'où ils sortaient pour tirer sur les royalistes, et rentraient aussitôt pour recharger leurs armes. Le colonel ordonna au lieutenant de Gélieu de se porter en avant avec le détachement Jacottet, de débusquer ces carabiniers, et d'occuper l'issue du village du côté de Neuchâtel. Accueilli par un feu très vif, il dut faire un détour pour atteindre l'extrémité du village, mais ici il eut encore à essuyer le feu d'une dizaine de carabiniers postés dans la forge. Il poursuivit sa marche, tout en échangeant quelques coups de fusil avec les carabiniers, qui ne tardèrent pas à cesser leur feu et abandonnèrent la forge.

Tandis que ce petit engagement occupait l'attention du colonel, il entendit des coups de fusil derrière lui. Ses gens lui dirent qu'on avait tiré d'une maison qu'il apprit plus tard appartenir à un nommé Bouvier. Il ordonna de ne plus tirer, mais d'entrer dans la maison et de lui amener prisonniers les hommes qui avaient tiré. On lui amena un homme; le propriétaire Bouvier fut tué dans son jardin (1).

(1) Dans l'instruction de la procédure, un témoin a déposé que le colonel avait désigné la maison Bouvier à la fureur de ses soldats

Digitized by Google

Dans ce moment le colonel vit arriver un parlementaire vêtu en bourgeois, accompagné d'un trompette de carabiniers. Il fit cesser le feu et l'écouta. Induit en erreur par la vue d'un drapeau républicain dans les rangs des royalistes (c'était celui qu'on avait enlevé à Corcelles), il les avait pris pour des républicains. On s'expliqua, et le feu recommença.

Cependant, voulant faire finir un engagement qui n'aboutissait à rien, mais surtout avertir le château de Neuchâtel de son approche, le colonel fit avancer une pièce de canon et tirer trois ou quatre coups à mitraille, qui ne pouvaient guère produire d'autre effet que d'intimider. Effectivement, un détachement de vingt hommes, commandé par le lieutenant Lucien Sandoz, du Locle, s'étant porté en avant, pénétra dans la cour de l'auberge, où l'officier des carabiniers lui dit qu'il se rendait. On fit vingt prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quatre royalistes qui déploraient de ne pas avoir eu connaissance du mouvement assez tôt pour y prendre part. Une dizaine de carabiniers parvinrent à s'échapper par les jardins et à gagner la campagne. Les royalistes avaient eu un homme tué et trois blessés; les républicains six blessés légère-

comme appartenant à des révolutionnaires, et cette accusation, absurde autant qu'odieuse, paraît avoir été fort répandue dans le public. Pour ceux qui connaissent le comte de Pourtalès, elle ne mérite pas une réfutation. Comme tous les vrais royalistes, il haïssait la révolution sans haïr pour cela les révolutionnaires comme individus. Mais, d'ailleurs, n'ayant pas été dans le village de Peseux depuis un grand nombre d'années, il ignorait absolument que des gens du nom de Bouvier l'habitassent, et à quelle opinion politique appartenaient tels ou tels de ses habitants.

Digitized by Google

ment. Un habitant royaliste, qui avait eu l'imprudence de se mettre à sa fenêtre, avait été tué d'un coup de fusil.

La colonne reprit sa marche sur Neuchâtel. Près du débouché de la route des Gorges-du-Seyon, qui conduit au Val-de-Ruz, on découvrit de nouveau des carabiniers sur une colline à droite de la route, que leur position enfilait de front. Le lieutenant de Gélieu descendit de cheval et gravit la colline avec une cinquantaine d'hommes. Il forma une chaîne de tirailleurs, qui bientôt déborda le flanc gauche des républicains. Ceux-ci, se voyant tournés, se rejetèrent dans le défilé des Gorges, leur officier en tête. Le lieutenant Jacottet les poursuivit quelque temps et leur envoya quelques coups de fusil, puis il rejoignit la colonne qui avait continué d'avancer. On ne tarda pas à rencontrer la troupe envoyée en reconnaissance par le lieutenant-colonel de Meuron. Le colonel fit ranger sa troupe en bon ordre et entra à Neuchâtel tambour battant, traversa ainsi toute la ville, et arriva au château après six heures du soir.

En traversant la ville, le comte de Pourtalès fut douloureusement frappé de l'aspect morne, sinon hostile, de la population. Il aperçut peu de visages amis, et encore étaient-ils timides. Les appréhensions que lui avait causées l'attitude du Locle n'étaient que trop confirmées par celle de Neuchâtel (1).

(1) Outre les royalistes qui s'étaient rendus au château dans la journée, on a su depuis qu'un assez grand nombre étaient convenus de s'y rendre dans la soirée. La tournure que les choses ne tardèrent pas à prendre ne leur permit pas d'exécuter leur dessein.

Digitized by Google

La colonne fut reçue au château avec acclamations. On s'occupa aussitôt à procurer des vivres et de la paille à ces hommes, qui étaient depuis près de vingt-quatre heures sous les armes et presque toujours en marche. La plupart étaient harassés, et on les voyait se coucher sur le pavé sans attendre la paille qu'on devait leur apporter.

Le colonel se trouvait maintenant à la tête d'un millier d'hommes pleins d'ardeur et de dévouement ; les armes et les munitions ne manquaient plus, et il pouvait reprendre l'offensive dès que les troupes auraient pris le repos qui leur était indispensable. En attendant, le château lui offrait une position avantageuse pour repousser un coup de main, et les républicains n'auraient pu l'y attaquer sans s'exposer à une perte très considérable.

Dans ces circonstances, le bruit commença à circuler que des commissaires fédéraux étaient arrivés à Neuchâtel. On se communiquait cette nouvelle à voix basse, sans ajouter aucune réflexion ; l'alarme peinte sur les physionomies indiquait assez le sens qu'on y attachait.

On ne tarda pas à voir arriver au château un huissier aux couleurs fédérales, porteur d'une lettre signée par MM. Fornerod et Frei-Hérosée, commissaires fédéraux, adressée *à MM. les commandants des rassemblements armés au château de Neuchâtel*, et renfermant *l'invitation pressante de mettre immédiatement en liberté les membres du conseil d'Etat arbitrairement détenus*, et de *licencier de même les rassemblements armés qui se trouvaient à Neuchâtel et dans d'autres lieux du canton.*

Depuis l'expérience qu'on en avait faite en 1848, des

Digitized by Google

commissaires fédéraux ne pouvaient être accueillis à Neuchâtel qu'avec une extrême méfiance. Ici, pourtant, la situation était si simple qu'elle ne semblait admettre aucune équivoque. Les commissaires ne pouvaient avoir d'autre mission que de rétablir le gouvernement reconnu par la Suisse, et d'empêcher un conflit entre les partis armés(1). Résister à la Suisse entière n'était évidemment pas chose possible. En répondant à la sommation par un refus péremptoire, on se chargeait de la responsabilité d'une inutile effusion du sang, et on attirait sur le pays le lourd fardeau d'une occupation fédérale. Les chefs résolurent donc, tout en se tenant prêts à repousser une attaque des républicains neuchâtelois, si elle avait lieu, d'entrer en négociations avec les commissaires et de s'efforcer d'en obtenir les conditions que la sécurité des hommes sous leurs ordres exigeait impérieusement. Les lieutenants-colonels de Meuron et Louis de Pourtalès se rendirent pour cet effet auprès des commissaires; ils leur déclarèrent l'intention où l'on était de se défendre contre les républicains neuchâtelois, si l'on était attaqué. Ils ajoutèrent que les chefs royalistes étaient d'ailleurs disposés à déférer à leur sommation, et demandaient seulement le délai nécessaire pour préparer leurs gens à cette nouvelle et prévenir les effets du désespoir et de l'exaspération qu'elle ne man-

(1) L'arrêté du Conseil fédéral enjoignait effectivement aux commissaires de *prévenir toute collision sanglante entre les partis*, et ajoutait que *la force militaire nécessaire à cet effet sera mise à leur disposition*. En récapitulant dans leur rapport les instructions dont ils avaient été chargés, les commissaires ont jugé à propos de passer sous silence cette disposition.

Digitized by Google

querait pas de causer chez eux, et surtout qu'il fût pris des mesures pour assurer leur retour dans leurs foyers : ajoutant expressément que les renvoyer sans autres précautions sur des routes qu'on devait supposer couvertes de républicains en armes, ce serait les envoyer à la boucherie. Après une assez longue discussion, qui n'aboutit à aucun résultat, les commissaires demandèrent une réponse écrite à leur communication, et les deux officiers se retirèrent en s'engageant à la leur faire parvenir.

A leur retour, tous les officiers furent convoqués pour prendre connaissance de la sommation et dire leur avis sur la réponse à y faire. Le plus grand nombre furent d'avis d'y obtempérer. En conséquence, on rédigea une réponse contenant ce qui suit :

« 1° Nous mettrons en liberté les membres du gouvernement qui sont détenus.

» 2° Nous licencierons nos troupes. Seulement nous demandons quelques heures qui nous sont indispensables pour réaliser ce second point.

» Nous nous confions dans l'assurance que vous avez bien voulu donner, Messieurs, que vous interposeriez vos bons offices pour éviter tout conflit pendant le retour de nos troupes dans leurs foyers. »

Le lieutenant Jacottet fut chargé de porter cette réponse aux commissaires. Le lieutenant de Gélieu quitta le château en même temps, chargé par le commandant en chef de rendre compte à Berlin de ce qui s'était passé (1).

(1) Le comte de Schulenbourg-Altenhausen, arrivé à Neuchâtel dans la journée du 3, au retour d'un voyage en Suisse, s'était em-

Digitized by Google

Les commissaires parurent surpris que la réponse se fût fait attendre si longtemps. Cependant, eux, qui n'avaient pas, comme les chefs royalistes, un corps d'officiers à consulter, ne mirent pas moins de deux heures à préparer leur réplique, qui ne contenait pourtant guère qu'une simple répétition de ce qu'ils avaient déjà dit dans leur première lettre. M. Jacottet les ayant priés de se hâter en leur représentant que le château pouvait être attaqué d'un moment à l'autre, et que, dans ce cas, on se défendrait, ce qu'ils désiraient sans doute éviter, M. Frei-Hérosée lui répondit : *Soyez tranquilles, vous ne serez jamais attaqués sans sommation, et d'ailleurs ces affaires-là ne se font pas de nuit.* La dépêche, si longtemps attendue, lui fut enfin remise à trois heures et demie. En la portant au château, il rencontra MM. de Meuron et de Pourtalès, qui venaient à sa rencontre, inquiets de sa longue absence.

Cette dépêche, comme on vient de le dire, ne faisait que répéter les précédentes sommations. Quant à la demande d'un délai pour l'évacuation du château et de protection pour les hommes qui devaient rentrer dans leurs foyers, les commissaires s'exprimaient ainsi : « Quant au délai que vous sollicitez pour l'exécution de la seconde de nos demandes, nous vous l'accordons dans ce sens : à

pressé, en apprenant ce qui se passait, de se rendre au château pour se joindre à ses défenseurs. On lui avait remis des armes et on l'avait incorporé à une compagnie. Quand il apprit que des négociations étaient engagées, il annonça qu'il partirait le lendemain pour retourner en Prusse et offrit à se charger de dépêches. Son offre fut acceptée; mais les événements ne permirent pas d'en faire usage.

Digitized by Google

six heures du matin au plus tard, le château sera évacué; les troupes se rendront dans leurs foyers après avoir déposé leurs armes; elles feront en sorte de marcher par petits détachements, et d'éviter les grandes routes, pour éviter tous conflits. »

On suppose naturellement que les commissaires avaient pris quelques mesures pour la sécurité de ces hommes, qu'on envoyait ainsi dans toutes les directions, munis du sage conseil d'éviter les grandes routes, et qu'en tout cas, ils s'étaient empressés de se mettre en communication avec les chefs des troupes républicaines.

Ils avaient été informés dans la soirée par le conducteur d'une diligence(1), que cet homme avait devancé avec sa voiture une colonne de troupes des montagnes et du Val-de-Travers, qui marchait sur Neuchâtel, commandée par le colonel Denzler, qu'il avait vu lui-même. Rien de plus simple, par conséquent, que d'informer aussitôt le colonel Denzler de leur arrivée à Neuchâtel, et de faire reconnaître par lui leur autorité, en l'invitant à ne point agir sans s'être concerté avec eux.

C'est en effet ce qu'ils avaient entrepris de faire : « Nous nous mîmes en devoir, disent-ils(2), de trouver un exprès pour faire parvenir à M. Denzler l'avis que nous étions arrivés à Neuchâtel en qualité de commissaires fédéraux, et lui demander de s'annoncer avant tout auprès de nous avant de faire des opérations ultérieures; mais nous ne réussîmes pas à trouver un homme qui vou-

(1) *Rapport des commissaires fédéraux.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

lût se charger de cette commission dans l'obscurité de la nuit. Un individu qui s'était mis en chemin revint bientôt après sur ses pas sans avoir pu ou voulu continuer, et il fut impossible de trouver quelqu'un qu'on pût déterminer à entreprendre la course. »

Il est malheureux, assurément, qu'on n'ait pu trouver dans toute la ville de Neuchâtel un seul homme qui voulût entreprendre, sur une route superbe, une course d'une demi-lieue, jusqu'au village de Peseux, où le colonel Denzler avait établi son quartier général dans la soirée ; mais les commissaires n'étaient pourtant pas aussi dénués de ressources qu'ils paraissent se l'être figuré. S'ils s'étaient adressés à la poste, elle leur aurait sans doute fourni des estafettes dans toutes les directions. Puis, le capitaine d'une compagnie de cavalerie soleuroise casernée à Colombier était venu de bonne heure, dans la soirée, se mettre à leur disposition (1). Enfin, on a appris plus tard que l'aubergiste de l'hôtel des Alpes, où logeaient ces messieurs, leur avait à réitérées fois offert ses services, s'ils avaient des ordres à expédier. Il paraît d'ailleurs que la route de Peseux était la seule qui fût impraticable dans l'obscurité ; car, nous voyons les commissaires expédier à trois heures et demie du matin un exprès au commandant de l'école de Colombier (2).

Quoi qu'il en soit, les chefs royalistes, toujours plus alarmés pour le sort de leurs malheureux soldats, tout en se soumettant à l'impérieuse nécessité, voulurent faire un

(1) *Rapport des commissaires fédéraux.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

dernier appel à l'humanité des commissaires fédéraux et s'efforcer encore de leur arracher quelques mesures protectrices en faveur des hommes qui allaient être licenciés; et MM. de Meuron et de Pourtalès se rendirent encore une fois auprès d'eux. En même temps, tous les postes extérieurs furent retirés dans l'enceinte du château; on commença à réintégrer dans l'arsenal les armes qui y avaient été prises; en un mot, on prépara toutes choses pour l'évacuation du château. Au reste, dès qu'il avait été question de capitulation, un grand nombre d'hommes, comme par un pressentiment de ce qui allait arriver, et jugeant sans doute une capitulation avec les républicains plus redoutable qu'un combat, s'étaient échappés, soit en escaladant les barricades, soit autrement, pour tâcher de regagner leurs foyers s'il en était encore temps.

Comme on pouvait le prévoir, la conférence avec les commissaires n'eut aucun résultat. Ces messieurs refusèrent absolument de prendre aucune mesure pour la sûreté des hommes qui allaient être licenciés; les troupes en retraite n'auraient, d'ailleurs, disaient-ils, qu'à *montrer le drapeau parlementaire* pour être à l'abri de tout danger. C'est ce qu'on ne devait pas tarder à voir. Enfin, l'un des officiers royalistes ayant dit, en regardant une pendule, qu'il était tard et que le temps pressait, M. Fornerod répéta que *le château ne serait pas attaqué avant six heures*, et M. Frei-Hérosée ajouta : *On n'attaque, d'ailleurs, pas sans sommation.* A peine les deux officiers étaient-ils en chemin pour retourner au château, qu'ils en-

Digitized by Google

tendirent les premiers coups de feu. Il était entre quatre et cinq heures du matin.

Le colonel Denzler avait appris à Corcelles, le 3 au soir, aussi par le conducteur d'une diligence[1], l'arrivée des commissaires fédéraux. Cette nouvelle ne paraît avoir exercé aucune influence sur ses déterminations. Il s'était établi pour la nuit à Peseux et à Corcelles, et supposant que les royalistes, *arrivés au château fatigués et peut-être en partie démoralisés, auraient bu toutes sortes de boissons spiritueuses, et que le sommeil aurait surpris ces hommes, peu habitués à tant de fatigues,* il avait résolu *de surprendre le château au point du jour, ce qui éviterait peut-être une plus grande effusion de sang*[2].

(1) *Rapport du colonel Denzler au conseil d'Etat.* Ce conducteur aurait pu, à ce qu'il semble, tirer les commissaires de l'embarras où ils se trouvaient pour faire parvenir au colonel leurs communications. Mais à quoi bon? Le colonel apprend que des représentants de l'autorité suprême de la Suisse sont arrivés à Neuchâtel. Ils doivent avoir des ordres à lui donner; ils doivent s'être mis en communication, aussitôt après leur arrivée, avec les chefs royalistes; il est fort probable qu'ils les auront amenés à faire leur soumission. Mais le colonel ne se laisse pas déranger pour si peu, et sans tenir aucun compte de la présence des commissaires, il se dispose à attaquer, pour ainsi dire sous leurs yeux, des hommes qu'il suppose accablés par le sommeil ou l'ivresse, mais qu'il pouvait aussi bien supposer protégés par une capitulation. En vérité il était bien inutile que les commissaires se missent en communication avec le colonel : représentants fédéraux et chefs militaires s'entendaient à merveille sans avoir besoin de communiquer entre eux. Pour des raisons que l'on comprend aisément, il fallait à tout prix une *victoire* des républicains sur les royalistes : on en a arrangé une, et cette comédie n'a pas paru trop payée par la mort de quelques malheureux massacrés sans défense.

(2) *Rapport du colonel Denzler au conseil d'Etat.*

Digitized by Google

Pendant l'absence de MM. de Meuron et de Pourtalès, on avait continué de désarmer les hommes et de les faire partir. En arrivant au château, ils trouvèrent que le poste qui gardait la barricade avait disparu, laissant la porte ouverte. Bientôt les fugitifs se virent poursuivis à coups de fusil par les républicains, qui s'étaient avancés jusqu'au pied du château. Il paraît certain que quatre ou cinq hommes postés près du jardin du Prince, au delà des fossés du château, et qu'on avait oublié de retirer, ignorant ce qui se passait, et se voyant assaillis à l'improviste, déchargèrent leurs armes en se retirant, mais sans atteindre personne. Ce furent, en tout cas, les seuls coups de feu tirés du côté des royalistes. Le colonel de Pourtalès se transporta au donjon, qui était la partie du château la plus voisine de l'attaque, pour empêcher toute manifestation de défense. Son frère, le lieutenant-colonel, arracha la mèche des mains d'un canonnier qui allait mettre le feu à une pièce de douze chargée à mitraille et pointée sur une forte colonne qui débouchait sur la route de France à bonne portée. Il donna en même temps l'ordre à la troupe de se retirer des pièces. Sur la terrasse, le lieutenant Jacottet dit aux hommes qui l'entouraient : « Puisqu'on rompt la capitulation, défendons-nous ! » Ils reprirent leurs armes et coururent vers le parapet ; mais le colonel leur ordonna aussitôt de déposer leurs armes. Il donna en même temps à tout le monde l'ordre de se retirer derrière l'église ou dans la cour du château.

Cependant la fusillade de l'ennemi devenant très vive





Digitized by Google

et très rapprochée (1), puisqu'il avait pu s'avancer sans être inquiété jusque sous les murs de la terrasse, le colonel de Pourtalès attacha un linge blanc à une baguette de fusil, et remit ce drapeau au lieutenant Lucien Sandoz en lui disant : « Allez dire au chef de l'avant-garde de ne plus tirer, puisque nous ne tirons point, et que le château est rendu depuis deux heures aux commissaires fédéraux. » Cet officier, étant descendu jusqu'à la barricade, fut obligé de s'y arrêter un instant à cause du feu continuel que faisaient les républicains malgré le drapeau qu'il leur montrait en travers de la porte. Il dut même se

(1) Les commissaires fédéraux, dans la partie de leur rapport où ils rendent compte de leurs propres opérations, intéressés qu'ils étaient à excuser leur absence du théâtre de cette violation flagrante de leur parole, ne font mention que de *détonations qui pouvaient s'attribuer à des hommes en retraite qui déchargeaient leurs armes.* Dans la partie, au contraire, où ils font le récit des événements, en copiant sans réflexion les rapports militaires, ils font mention à plusieurs reprises d'un *feu bien nourri de part et d'autre.* Ces deux assertions contradictoires sont aussi absurdes l'une que l'autre. Les *hommes en retraite* n'ont pas tiré puisqu'ils étaient désarmés : eussent-ils eu des armes, ils se seraient efforcés de les dérober aux regards plutôt que d'attirer sur eux l'attention par des *détonations* intempestives. Quant au prétendu combat, le feu n'y a été en effet que trop bien nourri, mais de la part des républicains seuls : de la part des royalistes il a été nul ; pas un coup de fusil n'a été tiré de leur côté depuis les quatre ou cinq coups dont il a été fait mention plus haut, et les deux canons de la barricade, qu'on aurait pu décharger plus d'une fois pendant que les républicains s'avançaient, et qui auraient fait un effroyable ravage dans leurs rangs, sont restés muets. Il serait par trop étrange, en effet, que tous les morts et blessés aient été du côté des royalistes, qui, s'ils avaient tiré, auraient tiré à couvert, tandis que les républicains, qui marchaient à découvert, et qui auraient offert un but facile aux balles des royalistes, n'ont pas eu à montrer une seule égratignure.

Digitized by Google

retirer plusieurs fois derrière les montants de la porte, dont les balles enlevaient à plusieurs reprises de grosses esquilles. Enfin, il se mit au milieu de la porte (1) et cria : « Je suis parlementaire : j'ai à vous parler. » Le major Girard, qui commandait, lui répondit : « Descendez ! » Il s'avança jusqu'à la moitié de la distance entre la barricade et l'autre extrémité de la rue, subissant toujours le feu des carabiniers, qui montaient très lentement en se tenant collés aux murs. Girard lui cria avec un geste impérieux de son sabre : « Venez jusqu'ici ! » Il obéit et lui rapporta exactement les paroles de son chef (2) ; sur quoi Girard, se retournant vers ses soldats, leur cria : « Le château est rendu : montons à l'assaut (3) ! » Comme il s'élança aussitôt au pas de course avec ses carabiniers sans plus s'occuper du parlementaire, celui-ci, ne pouvant

(1) La circonstance de cette porte ouverte ne suffirait-elle pas à elle seule pour exclure toute supposition d'une résistance quelconque de la part des royalistes ? N'autorise-t-elle pas à dire que les républicains ont littéralement enfoncé des portes ouvertes ?

(2) Le major Girard lui fait dire : « La garnison du château ne se défendra pas plus longtemps ; les chefs ont pris la fuite. » Le lieutenant Sandoz n'a pas dit cela et n'a pas pu le dire. La garnison du château ne s'était pas défendue du tout, et Sandoz a répété les paroles de son chef, qui n'avait pas pris la fuite.

(3) Le major Girard dit à ce sujet : « En face de la barricade, en face des deux canons *chargés à mitraille* (!), et d'après les actes de brigandage commis par les insurgés au Crêt du Locle et à Peseux, il était impossible d'entrer en pourparlers avec le parlementaire des ennemis de l'ordre légal ; c'eût été d'autant plus imprudent qu'il était à présumer que la fuite des chefs avait achevé de dissoudre chez les insurgés tous les liens de l'ordre et de la discipline. » Nous laissons nos lecteurs apprécier eux-mêmes la force des ces raisons. Les commissaires s'en montrent pleinement satisfaits. Voir leur rapport.

Digitized by Google

pas aller plus loin, vu que la rue était pleine de soldats, prit le parti de remonter aussi au pas de course avec les six premiers hommes. Arrivés à la porte du château, le major lui porta un coup de sabre en lui disant des injures, et il se vit entouré de soldats qui criaient : « Tuez-le ! » et levaient leurs crosses pour le frapper. Il parvint à leur échapper et à se réfugier dans l'arsenal, où il fut saisi plus tard avec d'autres prisonniers.

Le colonel de Pourtalès venait de donner l'ordre de faire retirer dans la cour du château les hommes qui se trouvaient derrière l'église ; il était lui-même sous la porte du château, un drapeau blanc à la main, quand le major Girard arriva à la tête de sa troupe, criant : « *A mort ! à mort ! tuez-les tous !* » et lançant des coups de sabre à droite et à gauche. Le colonel lui dit : « Le château est rendu aux commissaires fédéraux ; veuillez retenir vos hommes. » Girard lui répondit par une insulte accompagnée d'un coup de sabre, qu'il évita en se penchant. Le major Bovet, qui était auprès du colonel, reçut en même temps de Girard un autre coup de sabre, qu'il para avec sa canne, et qui lui coupa la manche de son habit. Aussitôt Girard se précipita avec sa troupe au milieu de la foule désarmée qui remplissait la cour, et alors commença, soit dans la cour, soit autour du château, une scène de carnage et de brutalité que nous renonçons à décrire, et sur laquelle ceux qui en ont été témoins répugnent à revenir. Enfin on se mit en devoir de transporter ces malheureux dans l'église, qui devait leur servir de prison. On les fit défiler tête nue, car on leur avait arra-

Digitized by Google

ché toutes leurs coiffures, à travers une double haie de militaires et de bourgeois qui les accablaient d'injures, de coups de pied, de coups de poing, de coups de crosse, leur crachaient au visage, leur arrachaient leurs uniformes, tandis qu'ils marchaient dans le sang de leurs amis. Un homme de la Sagne, blessé de deux coups de feu et de deux coups de baïonnette, fut encore en cet état foulé par un major républicain aux pieds de son cheval. Quelques républicains s'efforcèrent pourtant de protéger les malheureux royalistes; nous trouvons dans les notes que nous avons sous les yeux les noms de MM. Dubied, de Saint-Sulpice, capitaine; Châtelain, de la Chaux-de-Fonds, lieutenant de carabiniers; Numa Sandoz, lieutenant des guides; Cartier, du Locle, et Arnold Jeanneret, artilleurs. Nous en aurons tout à l'heure un autre à ajouter à ceux-ci, et nous voudrions pouvoir en citer encore davantage. Une fois entassés dans l'église, on se mit à inscrire les noms des prisonniers. Ils eurent quelques instants de bonheur en retrouvant plus d'un des leurs qu'ils croyaient perdu ; mais cette satisfaction passagère fut bientôt troublée par l'absence de parents ou d'amis probablement tués ou blessés.

Ces excès ne se bornèrent pas à l'enceinte du château ; ils se reproduisirent aussi ailleurs, sur des individus isolés, et là où il ne pouvait y avoir la moindre apparence de résistance. Le capitaine Edouard de Pourtalès avait quitté le château après qu'on avait posé les armes et licencié les hommes de la ville. Après s'être arrêté chez lui pour changer de vêtements, il s'acheminait à pied à sa

Digitized by Google

campagne, espérant n'être pas reconnu, quand il se vit, au sortir de la ville, entouré et couché en joue par cinq ou six hommes armés de carabines, qui le menacèrent de mort s'il ne les suivait au château. Chemin faisant, il entendit un de ces hommes proposer à son camarade de lui tirer son coup de carabine dans les reins (1). Celui-ci pourtant l'en empêcha. Arrivé à la barricade, Pourtalès se vit assailli d'injures grossières par une masse d'individus, et il reçut en même temps par derrière un coup de sabre sur le sommet de la tête, qui malgré son chapeau lui fit une blessure si profonde, qu'il tomba évanoui. Il paraît qu'on le réveilla de son évanouissement à coups de crosse, car il se trouva plus tard le corps et les membres couverts de meurtrissures. Ayant repris ses sens, il se traîna comme il put jusqu'au château; mais en entrant dans la cour, il tomba dans une nouvelle troupe de furieux, et reçut encore un coup sur la tête, qui le terrassa. En se relevant, le premier objet qui frappa ses regards fut le colonel Denzler, l'air effrayé et tendant les bras, sans doute pour empêcher les assassins de l'achever. Une femme (2) le prit par la main et l'entraîna dans une chambre du château où l'on pansait les blessures du capitaine Fabry, dont il sera fait mention tout à l'heure. Le chirurgien qui était occupé à lui faire rentrer les intestins dans le corps, ne se doutant pas de la

(1) « Me paies-tu bouteille si je lui... *tire* mon coup de carabine dans les reins? » Il est bon de donner au moins cet échantillon du langage et des sentiments de ces héros de la liberté, qui ont été l'objet de si vives sympathies dans toute l'Europe.

(2) Mlle Reymond, diaconesse.

Digitized by Google

gravité de la blessure de Pourtalès, le pria de tenir la tête du patient pendant l'opération; mais le sang qu'il perdait en abondance le fit tomber de nouveau en faiblesse, et on le transporta dans un lit. Quinze jours après, sa guérison était assez avancée pour qu'il pût quitter l'infirmerie pour la prison.

Les propriétés n'étaient pas plus que les personnes à l'abri des vengeances révolutionnaires. L'imprimerie de M. Wolfrath avait déjà été saccagée en 1849, parce qu'il avait publié quelques écrits peu favorables à la révolution et à ses principes. A ce crime se joignait maintenant celui d'avoir imprimé les proclamations royalistes; aussi les républicains ne furent pas plus tôt maîtres de la ville, que la soldatesque révolutionnaire se rua sur l'imprimerie, la mit au pillage, répandit tous les caractères dans les rues, entassa sur la place publique tous les meubles, les portes, les fenêtres, tout ce qui était combustible en un mot, et en fit un feu de joie pour la plus grande gloire de la liberté et de la civilisation! Ni l'autorité fédérale ni l'autorité cantonale, ni l'autorité militaire ni l'autorité civile, n'ont rien fait soit pour empêcher, soit pour punir cet acte du plus brutal vandalisme: le rapport des commissaires fédéraux, aussi bien que celui du gouvernement de Neuchâtel, mentionnent simplement le fait sans y ajouter un mot de désapprobation.

MM. de Meuron et de Pourtalès, à leur retour au château, avaient trouvé la troupe désarmée et cherchant à s'échapper par les issues qui étaient encore praticables. Après qu'ils eurent rendu compte du triste résultat de

Digitized by Google

leur mission, voyant que tout était fini et toute idée de résistance abandonnée, M. de Meuron réfléchit qu'il était le seul avec son collègue qui pût donner des informations exactes sur ce qui s'était passé dans les conférences avec les commissaires fédéraux, et qu'il pouvait encore être utile en cherchant à profiter du dernier moment où la sortie était libre pour aller informer qui de droit. Il sortit donc avec quelques soldats par la porte de la barricade, et se rendit chez M. Louis de Pourtalès, qui arriva peu d'instants après, étant sorti par la petite porte qui ouvre sur le vallon de l'Ecluse. Comme les commissaires leur avaient dit que dès le point du jour la ville serait cernée de tous côtés, ils se dirigèrent vers le lac, et détachèrent un bateau amarré au rivage. Après six heures d'une navigation pénible et dangereuse, ils furent arrêtés sur le territoire fribourgeois par des gendarmes vaudois, et conduits à Estavayer, où un bateau à vapeur vint les prendre le lendemain pour les ramener à Neuchâtel. Là ils furent reçus par une foule qui les accablait d'injures et de menaces; puis, placés au milieu d'un bataillon bernois, ils furent conduits au château et, quelques instants après, écroués dans les prisons.

Cependant le colonel de Pourtalès, reconnaissant l'inutilité de ses efforts pour faire cesser le massacre, était rentré dans le château. Il y rencontra le comte de Wesdehlen; ils montèrent ensemble l'escalier avec sept ou huit personnes et arrivèrent dans les combles, où ils résolurent de rester pour laisser se calmer la première fureur. Ils y restèrent environ dix minutes à se promener. Le

Digitized by Google

colonel jeta loin de lui son épée, devenue inutile, pour ne pas être obligé de la rendre. S'étant approchés un moment d'une lucarne, ils virent massacrer à coups de sabre et de baïonnette un des leurs, qui s'était blotti dans la paille au pied du mur de l'église. Ils ne regardèrent plus. Quelques hommes armés survinrent, et sans les maltraiter leur ordonnèrent de descendre. Les deux chefs fermaient la marche. Au moment d'entrer dans la cour, où régnait un grand tumulte, le colonel demanda à un des hommes qui les conduisaient d'aller chercher un chef. Il y consentit, et un moment après vint un officier supérieur qu'ils ont su depuis être le commandant Perret. M. de Pourtalès, sans se nommer non plus que son compagnon, lui fit l'observation qu'il vaudrait mieux ne pas les faire sortir dans ce moment. Ayant reconnu M. de Pourtalès (il avait autrefois servi dans son bataillon) et, voulant sauver ces deux messieurs, il les fit entrer dans la grande salle appelée la salle des Etats, où ils trouvèrent les capitaines Reiff et Fabry, gardés à vue. Le premier, lors de l'arrivée des républicains, était encore occupé à faire déposer les armes à ses soldats. Il fut saisi, traité de scélérat par un officier supérieur, maltraité à coups de pied et à coups de crosse, et enfin conduit dans cette salle. Le capitaine Fabry avait refusé de suivre son ami, M. Humbert, lorsque celui-ci avait quitté le château, d'où il parvint à se réfugier en France. Il lui avait répondu qu'il ne quitterait le château qu'avec tous ses hommes et en s'ouvrant un passage à travers l'ennemi.

Bientôt un sergent-major vint annoncer aux prisonniers

Digitized by Google

qu'il avait l'ordre de les conduire aux prisons. Après les avoir fouillés, on se mit en marche. En voyant la foule furieuse qui remplissait la cour, et que le sergent-major n'avait que trois hommes pour protéger ses quatre prisonniers contre ces forcenés, le colonel, qui marchait en tête avec le capitaine Fabry, lui dit : « Il paraît qu'on nous mène à la boucherie. » — « Cela en a tout à fait l'air, » répondit celui-ci. On n'a jamais pu savoir par qui cet ordre avait été donné.

Ces quatre hommes, avec leur faible escorte, s'acheminèrent cependant au milieu des injures et des bourrades qu'on leur prodiguait. Le capitaine Reiff reçut un coup asséné sur la tête avec la crosse d'un pistolet, et fut à l'instant couvert de sang de la tête aux pieds. Le capitaine Fabry reçut un coup de sabre qui lui fendit le crâne, et qui fut la cause de sa mort. Le colonel de Pourtalès fut aussi blessé à la tête. Parvenus à la barricade, la foule de ceux qui se ruaient sur les prisonniers devint si compacte, qu'on ne parvint pas à les faire passer par la porte. Le sergent-major Adolphe Dubois, des Brenets, qui, cette justice lui est due, a fait son possible, ainsi que les trois hommes de son escorte, pour sauver la vie de ses prisonniers, les fit acculer à la palanque, à côté d'un canon, afin qu'ils fussent au moins protégés d'un côté. Mais, même dans cette position, on ne pouvait empêcher les furieux qui les entouraient de leur lancer des coups de crosse, de sabre et de baïonnette, que les hommes de l'escorte ne parvenaient pas à parer tous. Le colonel de Pourtalès reçut encore un coup de baïon-

Digitized by Google

nette dans la hanche, et un artilleur porta au capitaine Fabry un coup de sabre qui lui ouvrit le ventre. Il s'affaissa sur lui-même, baigné dans son sang. Ses compagnons le relevèrent, et il resta debout, calme et sans proférer une plainte. Il mourut à l'hôpital quelques jours après, laissant une veuve et sept enfants, peut-être avec l'illusion que sa mort n'aurait pas été perdue pour la délivrance de sa patrie, mais en tout cas avec la conscience d'avoir rempli son devoir envers son prince et envers son pays.

Au bout d'un certain temps, le colonel Denzler arriva et chercha à éloigner les assassins. Il mit le sabre à la main pour les tenir en respect. Dans ce moment on vint l'appeler pour recevoir les commissaires, qui arrivaient. Il fit battre la caisse pour remettre de l'ordre dans ses troupes.

Il était six heures du matin, heure avant laquelle, selon les déclarations réitérées des commissaires, le château ne devait pas être attaqué (1). Ils entrèrent par la porte de la palanque, et passèrent à deux pas des prisonniers sans faire attention à eux. Leur passage fit une diversion qui donna à ceux-ci quelques moments de relâche; mais le

(1) Le château a été attaqué entre 4 et 5 heures, au moment où les commissaires venaient d'assurer qu'il ne le serait pas avant 6 heures et en tout cas pas sans sommation. Ils avaient donc eu au moins une heure pour faire ce qu'ils auraient dû faire dès leur arrivée à Neuchâtel, se mettre en communication avec le colonel Denzler. Ni la distance, ni l'obscurité, n'y mettaient plus aucun obstacle. Que de sang épargné, s'ils l'avaient fait! Mais ils ont préféré attendre tranquillement à leur hôtel que tout fût fini.

Digitized by Google

tumulte ne tarda pas à recommencer, et ils auraient infailliblement succombé, si le colonel Denzler, après avoir conduit les commissaires au château, ne fût revenu en courant pour les secourir. Il mit le sabre en main et se plaça à la tête de l'escorte, tandis que son adjudant, M. Gustave Dubied, de Couvet, les protégeait par derrière. On remonta au château aussi rapidement que le permettaient les blessures du capitaine Fabry, et les quatre prisonniers furent réintégrés dans la salle des Etats et confiés à la garde du même Adolphe Dubois, qui les traita avec humanité et avec des égards dont ils n'ont eu qu'à se louer, mais qui n'eut pas peu de peine pendant cette journée à maintenir sa consigne et à protéger ses prisonniers contre les furieux, qui, à chaque instant, faisaient irruption dans la salle et menaçaient de se jeter sur eux.

Un de leurs amis, le docteur Reynier, qui avait passé la nuit au château, fit le premier pansement aux blessés.

Plusieurs autres prisonniers furent amenés successivement dans la salle. La plupart n'avaient pris aucune part à l'expédition, n'en avaient pas eu connaissance ou la désapprouvaient; plusieurs même, quoique étrangers à la révolution, n'en étaient pas moins républicains par leurs opinions; mais la fortune et l'éducation suffisaient pour faire envisager un homme malgré lui comme royaliste. Plusieurs furent mis en liberté au bout de quelques jours, les autres furent conduits aux prisons, à commencer par MM. de Wesdehlen et de Pourtalès, qui y furent conduits le 7 au matin, et enfermés dans deux cellules séparées.

Digitized by Google

Les prisonniers enfermés dans l'église eurent à endurer pendant cette première journée les insultes des soldats et même de quelques personnages d'un rang plus élevé. Ils ne reçurent ce jour-là qu'une ration de soupe, et durent se coucher, sans paille et sans couvertures, et la plupart sans vêtements suffisants, sur les bancs ou sur le pavé de l'église. Le lendemain ils reçurent assez de paille pour que chacun pût au moins s'en faire un oreiller, et on leur distribua deux fois de la soupe, mais pas de pain. Les jours suivants, les distributions de paille augmentèrent, et ils reçurent deux fois par jour de la soupe et du pain; mais plus d'une fois pendant les premiers jours, ils durent se plaindre aux officiers bernois de la mauvaise qualité de la soupe et de la faible quantité de pain qui leur était délivrée. Pendant les premiers jours aussi rien ne pouvait pénétrer dans l'église que par faveur, excepté le linge et les vêtements, et encore avec beaucoup de difficulté. Plus tard on permit à leurs parents ou amis de leur faire parvenir certains objets qui pouvaient leur être utiles ou agréables, tels que des couvertures, du tabac, du vin, quelques comestibles, etc.; mais souvent ces envois ne leur parvenaient qu'en partie ou même pas du tout. Plusieurs sociétés ou particuliers leur firent remettre un assez grand nombre de livres, et on leur distribuait aussi des bibles, soit gratuitement, soit pour un prix modique. Deux femmes de conseillers d'Etat, MMmes Humbert et Jeanrenaud-Besson, se prêtèrent avec beaucoup de bienveillance à leur distribuer les vêtements, couvertures et autres objets que leurs amis désiraient leur faire parve-

Digitized by Google

nir. Les prisonniers se louent aussi généralement de l'humanité du capitaine de gendarmerie Fluemann. L'air infecté par l'entassement d'un si grand nombre de personnes les incommodait beaucoup ; et le seul moyen auquel ils pouvaient avoir recours pour y remédier, savoir de tenir presque toutes les fenêtres ouvertes, ne les incommodait guère moins, surtout par le mauvais temps. Du reste, ils s'étaient organisés par groupes, selon les différentes parties du pays auxquelles ils appartenaient ; les lieutenants Jacottet et Sandoz s'étaient chargés de la distribution des vivres ; de celle des livres mis à leur disposition et qui étaient régulièrement inscrits, etc. Les prisonniers formaient ainsi comme une petite république, où la concorde et l'ordre le plus parfait n'ont cessé de régner.

Quant aux prisonniers détenus dans les prisons de la justice criminelle, et qui se composaient des principaux chefs et de ceux qu'on envisageait comme les plus compromis, quoique plusieurs d'entre eux fussent absolument étrangers au mouvement qui venait d'avoir lieu, ils étaient enfermés les uns seuls, les autres deux à deux. Leur principale souffrance consistait, surtout pendant les premiers moments, dans l'inquiétude pour leurs familles et pour leurs demeures et leurs propriétés, qui se trouvaient à la merci de la soldatesque, puis dans le secret où ils ont été tenus pendant près de cinq mois, ne voyant leurs femmes et leurs enfants que pendant de courts instants et toujours en présence d'un surveillant, et ne pouvant envoyer ni recevoir que des lettres ouvertes, qui souvent même étaient supprimées en tout ou en

Digitized by Google

partie[1]. Leur détention a aussi été aggravée à plusieurs reprises par des mesures motivées par des bruits absurdes de complots pour leur libération.

Cependant tous se sentaient heureux de souffrir pour leur souverain bien-aimé [2]. Ils croyaient voir dans leur captivité une garantie de la délivrance de leur pays, et tout ce qu'ils auraient le plus redouté, c'eût été d'être mis en liberté. L'affection que leur roi leur avait toujours témoignée, ses promesses solennelles et réitérées de ne jamais les abandonner; puis la dignité de la Prusse, la foi des traités, l'intérêt commun de toutes les puissances à ne pas encourager les progrès de la révolution : tout semblait leur promettre que la question qu'ils n'avaient pas craint de soulever recevrait une solution conforme au droit, et par conséquent favorable au maintien de l'ordre européen. Aussi éprouvèrent-ils une douloureuse surprise en apprenant, bientôt après, que le représentant d'une grande puissance monarchique avait choisi ce moment pour venir à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds, sous prétexte d'une enquête industrielle, fraterniser avec les révo-

(1) C'est ainsi qu'une lettre par laquelle un prisonnier chargeait sa femme de faire dresser procès-verbal des dégâts commis par les soldats dans sa maison lui fut rendue, sous prétexte que son contenu était offensant pour les soldats.

(2) Voici, par exemple, comment se termine la relation d'un habitant des environs de la Chaux-de-Fonds que nous avons sous les yeux. Elle porte la date du 3 mars 1857. « Je termine en vous témoignant avec mes frères d'armes combien je suis heureux d'avoir souffert cela pour ma patrie et pour mon roi, auxquels, s'il plaît à Dieu, je consacrerai toujours les faibles forces qu'il plaira au Seigneur de m'accorder. »

Digitized by Google

lutionnaires dans des banquets donnés en son honneur, et serrer des mains encore teintes du sang des victimes du 4 septembre.

Les troupes républicaines furent logées chez les habitants. Il va sans dire que ceux qu'on envisageait comme *amis de la Prusse* ne furent pas épargnés dans la répartition. L'impossibilité de loger un nombre d'hommes double ou triple de ce que les appartements pouvaient contenir forçait d'avoir recours aux auberges, ce qui éleva le prix de ces pensions à un taux exorbitant. Et pourtant ce dommage pécuniaire, quelque grand qu'il fût, était encore supportable en comparaison de l'obligation d'ouvrir sa porte à des bandes de forcenés qui se croyaient tout permis, et cela dans un pays où depuis des siècles chaque citoyen était accoutumé à regarder sa maison comme un asile inviolable. C'est ainsi que la maison de M. de Meuron fut envahie par la soldatesque, dévastée et en partie pillée (1). A la vérité, les troupes du pays furent relevées, le 5 au matin, par les troupes suisses arrivées la veille ou dans la nuit; mais, quoique un assez grand nombre d'officiers et de soldats de ces troupes aient té-

(1) « L'ordre et la sûreté publique ne furent plus troublés à Neuchâtel, une fois que le château fut rentré au pouvoir des autorités constitutionnelles. Il est vrai que dans le premier moment d'irritation, une bande d'individus détruisit une imprimerie qui depuis longtemps avait encouru le ressentiment des républicains par la nature de ses publications, et qui, dans les derniers événements, avait imprimé les proclamations et les bulletins des royalistes, surmontés des armes prussiennes. Il n'a été causé, d'ailleurs, aucun dommage aux propriétés, et nul n'a été injurié ni maltraité dans sa personne. » (Rapport des commissaires.)

Digitized by Google

moigné de la bienveillance et même de la sympathie aux royalistes, surtout lorsqu'ils eurent appris à les mieux connaître, officiers et soldats s'envisageaient comme garnisaires, et avaient en effet pour instructions de se faire traiter en conséquence. Aussi leurs exigences étaient-elles quelquefois intolérables, et leur conduite de la dernière brutalité. Plusieurs maisons furent rendues à leurs propriétaires, à la fin de l'occupation, souillées des plus dégoûtantes ordures, et dans un état de dégradation tel qu'il a fallu de longues et dispendieuses réparations pour les rendre de nouveau habitables.

Quoique les prisonniers, comme on le verra tout à l'heure, aient été relâchés le 17 janvier, l'occupation n'en a pas moins été prolongée, on ne sait pourquoi, jusque dans le mois de février ; et à Neuchâtel, en particulier, pendant les dernières semaines, dix-sept ménages ont eu à loger et nourrir un bataillon entier.

Mais si, dans la capitale, les vexations se renfermaient dans de certaines limites, on était, dans les campagnes, entièrement à la merci de quiconque trouvait bon de s'attribuer un mandat pour persécuter les royalistes.

Violations de domicile, violences envers les personnes, extorsions dont le produit se dépensait dans les auberges, arrestations arbitraires, telle fut pendant plusieurs jours la condition des communes qui avaient pris part au mouvement. Les ecclésiastiques eux-mêmes ne furent pas épargnés, quelque étrangers qu'ils fussent à la politique : quelques-uns furent emprisonnés pendant plusieurs jours, ou se virent en butte à d'indignes traitements, et des

Digitized by Google

églises furent le théâtre d'odieuses et stupides profanations.

L'arrivée des troupes fédérales ne mit pas un terme, dans les campagnes, aux avanies révolutionnaires : ce ne fut qu'un nouveau et lourd fardeau ajouté à ceux qui pesaient déjà sur la population royaliste; et si l'on n'a pas eu à se plaindre au même degré de tous les corps qui les composaient, il n'en est pas moins vrai que plusieurs ont rivalisé d'insolence et de brutalité avec les révolutionnaires neuchâtelois.

M. Duplan-Veillon, chargé de remplir les fonctions de juge d'instruction dans le procès qui allait s'instruire contre les royalistes, arriva à Neuchâtel le 5 septembre. Il visita aussitôt les prisonniers encore détenus dans le château, et leur adressa une allocution courte, mais convenable. En revanche, le discours qu'il adressa aux prisonniers dans le temple, fut moins adroit et choqua la plupart de ses auditeurs. L'intention de désunir les royalistes et d'exciter leur méfiance contre leurs chefs, y paraissait trop clairement; il y avait peu de conséquence à les représenter comme *égarés par des conseils perfides et par des chefs bien coupables*, quand on venait, quelques instants auparavant, de qualifier d'*hommes d'honneur* ces chefs si coupables et les auteurs présumés de ces conseils. Enfin, c'était une amère dérision de proposer de *verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la confédération suisse*, à des hommes qui ne s'étaient vus récompensés des sacrifices que Neuchâtel n'avait cessé de faire à la Suisse, et de sa scrupuleuse observation de toutes ses obligations fédérales, que par la plus perfide violation du pacte et par

la ruine de leur patrie. Est-il besoin d'ajouter aussi qu'il n'était ni équitable ni adroit de les rendre solidaires du meurtre de la femme Bessert, fait isolé, déploré par eux tous, et que les chefs s'étaient aussitôt mis en devoir de punir ?

Les interrogatoires commencèrent par les prisonniers du temple. Ils étaient les plus nombreux ; ils étaient aussi ceux qui souffraient le plus, et en général les moins compromis : il y avait donc toute raison d'accélérer l'instruction de leur procès. Mais le juge d'instruction ne pouvait pas prévoir que la plupart des prisonniers, et les chefs tout particulièrement, étaient résolus à ne rien dissimuler, sauf quant aux faits qui ne leur étaient pas personnels. Il chercha donc à obtenir des premiers interrogés des dépositions contre ceux qui devaient être interrogés plus tard, et les moyens qu'il employa pour cela ne furent pas toujours conformes aux principes d'après lesquels une instruction criminelle devrait être conduite (1).

(1) Voici ce que rapporte l'habitant des environs de la Chaux-de-Fonds que nous avons cité plus haut : « M. le juge voulant par force savoir qui m'avait apporté mes ordres, et moi ne voulant pas compromettre quelqu'un qui avait réussi à s'échapper, je refusai de dire son nom sous prétexte que, quand je recevais un commissionnaire, je ne m'informais jamais de son nom, mais seulement d'où il venait et qui l'envoyait. M. le juge ne se contenta pas de cela ; il me dit que je ne lui avais pas répondu avec assez de franchise et qu'il ne pouvait pas me libérer. En conséquence, il me fit renfermer dans la chapelle Saint-Guillaume, où je fus quatre nuits sans pouvoir dormir à cause du froid et de l'humidité. Ce ne fut qu'après avoir réclamé auprès du docteur chargé de nous visiter, qu'il me fut accordé deux vieilles capotes. On me laissa dans ce lieu quinze jours, pendant lesquels j'eus à subir bien des vexations. La principale intention de mes

Digitized by Google

Plusieurs prisonniers se sont aussi plaints d'avoir été engagés par M. Duplan-Veillon à se rendre en prison, sur l'assurance que ce n'était qu'une pure formalité et qu'ils n'y seraient retenus qu'un jour ou deux tout au plus, et d'y être restés plusieurs semaines ; ou bien de s'être rendus à Neuchâtel d'après ses conseils, et une fois arrivés, d'avoir été, à leur grande surprise, conduits en prison.

Il est cependant juste d'ajouter que les reproches adressés à M. le juge d'instruction paraissent devoir retomber en grande partie sur son collègue, le procureur général Amiet, et que M. Duplan paraît avoir encouru le reproche de faiblesse plutôt que de mauvais vouloir.

Au bout de quelques jours on commença à mettre en liberté les prisonniers du temple, les uns définitivement, les autres sous promesse de se représenter quand ils en seraient requis. Quelques-uns furent transférés aux prisons. Ceux qui restèrent les derniers dans le temple furent élargis au bout de trois semaines. Mais afin qu'aucune vexation ne leur fût épargnée jusqu'au dernier moment, lorsqu'ils arrivaient à la barricade, les soldats de garde exigeaient, avant de les laisser sortir, qu'ils criassent *Vive la république!* Ceux qui refusaient

ennemis était de m'intimider et par là m'inciter à dévoiler plus de choses que je n'étais disposé à dire. Mais grâces soient rendues à Dieu, qui m'a toujours soutenu dans mes vingt-un jours de détention, et avec le secours duquel j'ai pu les supporter avec patience et même avec joie et aussi rester ferme dans mes convictions. Ce ne fut que vingt-quatre heures après le licenciement complet des prisonniers du Temple qu'ils se décidèrent à me congédier, après m'avoir fait passer une seconde fois à l'interrogatoire. »

Digitized by Google

de se soumettre à cette lâche taquinerie, étaient conduits dans la chapelle Saint-Guillaume, et on les mettait en liberté secrètement et de nuit, afin que le public n'apprît pas qu'ils étaient restés fermes jusqu'à la fin.

Malgré les précautions prises pour empêcher toute communication des prisonniers, soit entre eux, soit avec l'extérieur, il était impossible qu'il ne transpirât pas toujours parmi eux quelque chose de ce qui se passait au dehors. Ils éprouvaient une impatience fort naturelle de savoir ce que ferait la Prusse et ce que feraient les autres puissances, et ils voyaient avec surprise et même avec une certaine inquiétude, qu'il n'était toujours question que de leur propre libération, sans que rien indiquât qu'on s'occupât aussi de la délivrance de leur pays. Ils cherchaient pourtant à se rassurer en se disant que la dignité de la Prusse exigeait cette satisfaction préalable, et qu'elle se placerait sur un pied d'infériorité si elle consentait à traiter en les laissant en quelque sorte comme ôtages entre les mains de ses adversaires. Quand les choses parurent s'acheminer à une rupture, et qu'il commença à être question de préparatifs militaires, ils crurent un moment que l'affaire entrait dans la voie qui seule pouvait conduire au but; car ils avaient peu de confiance dans la diplomatie, et ils savaient que la révolution ne recule jamais que devant la force. Ils ne croyaient pas à une lutte sérieuse, non pas seulement à cause de la disproportion de forces entre les parties, mais surtout parce que la nation suisse ne pouvait pas avoir le sentiment de défendre une cause juste, et que la révolution avait brisé le ressort

Digitized by Google

moral qui, en 1798, avait produit des actions héroïques partout où l'élan national n'avait pas été paralysé par la faiblesse des gouvernements. Ils étaient persuadés qu'une démonstration imposante et énergique serait non-seulement suffisante pour rétablir l'autorité légitime dans leur pays, mais permettrait, selon toute apparence, à la partie de la nation suisse qui n'avait pas déserté les traditions nationales, de s'affranchir du joug révolutionnaire qui pesait sur elle depuis 1848. Ils n'ignoraient pas que leur sûreté personnelle serait plus ou moins compromise dans le cas d'un conflit; s'ils avaient pu en douter, les démonstrations sanguinaires qui parvinrent plus d'une fois jusqu'à eux, et les discours même de leurs gardiens, auraient suffi pour les en instruire; mais ils savaient aussi quel intérêt avait l'autorité fédérale à ne pas laisser se renouveler les scènes du 4 septembre; et surtout, le sort de la cause à laquelle ils s'étaient dévoués absorbait tellement leurs pensées, qu'il ne laissait guère de place pour d'autres préoccupations.

Quand les troupes commencèrent à marcher aux frontières, les royalistes appelés sous les drapeaux, ne voulant pas combattre contre le souverain qu'ils chérissaient et qui avait reçu leurs serments, abandonnèrent leurs familles et les occupations qui les faisaient vivre pour la plupart, et se réfugièrent, au nombre de plusieurs centaines, sur le territoire français, où ils reçurent l'accueil le plus hospitalier de la part des autorités comme de la population. Ils y trouvèrent déjà établis une quarantaine environ de leurs compatriotes, qui avaient réussi à s'é-

Digitized by Google

chapper le 4 septembre et les jours suivants. La petite ville de Morteau devint le centre d'une nombreuse population étrangère, qui se répandit aussi dans les communes du voisinage. Avec cet esprit d'ordre et de discipline, qui était le résultat de l'éducation aussi bien que du jeu des anciennes institutions, et qu'on a pu remarquer dans l'organisation du parti royaliste depuis 1848 et jusque dans l'église où les prisonniers étaient renfermés, ils ne tardèrent pas à s'organiser et à reconnaître des chefs qui veillaient au maintien de l'ordre et aux divers intérêts de la colonie, et avec lesquels les autorités françaises n'hésitèrent pas à se mettre en rapport. M. Matthey-Doret, maire de la Brévine, fut reconnu dès le principe comme chef de l'émigration.

Cependant l'instruction de la procédure était terminée, et le procureur général avait rédigé son rapport (1). Les accusés, tant ceux qui étaient encore en prison que ceux

(1) Ce rapport, qui dans plusieurs parties porte le caractère d'un pamphlet plutôt que d'un document judiciaire, et dont la publication a été une nouvelle violation de la foi des traités, est, aussi bien que celui des commissaires fédéraux, rempli d'erreurs et de contradictions, et ils mériteraient tous deux une critique spéciale si le public ne les avait pas depuis longtemps perdus de vue aussi bien l'un que l'autre. L'exemple suivant suffira pour donner une idée de la légèreté avec laquelle le procureur général s'est acquitté de sa tâche : On lit, page 18 du rapport, édition soi-disant de Berlin : « A. de Montmollin, dans son interrogatoire du 1er octobre, reconnaît lui-même que M. de Wesdehlen était revenu de Berlin avec de grandes espérances ; que, *d'après ce que Wesdehlen lui confia*, le roi n'avait pas voulu donner d'ordres, mais qu'il verrait le mouvement avec plaisir. » Or, que dit maintenant l'interrogatoire de M. de Montmollin ? « Demande. M. de Wesdehlen, le père, vous a-t-il parlé du mouvement ? — Réponse. Non, jamais ! »

qui avaient été relâchés sous caution, en furent informés et reçurent la permission de se réunir pour aviser à leur défense. Le plus grand nombre étaient d'avis de n'en faire aucune, de ne point prendre de défenseur, et de rester passifs et muets devant le tribunal. Une minorité était d'avis différent, quelques-uns pour des motifs qui leur étaient personnels; il s'en trouvait, par exemple, qui étaient accusés par erreur, et qui pouvaient se justifier entièrement des faits mis à leur charge ; mais la plupart désiraient des défenseurs pour avoir l'occasion de faire entendre publiquement la vérité, et de détruire les innombrables impostures qu'on avait débitées tandis qu'ils étaient dans l'impossibilité d'y répondre. Comme les accusés attachaient de l'importance à suivre une ligne de conduite uniforme, et à éviter même l'apparence d'un dissentiment, on adopta jusqu'à un certain point l'avis de la minorité, c'est-à-dire que tous consentirent à prendre des défenseurs; mais il fut convenu en même temps que ceux-ci, après un exposé détaillé de toute l'affaire, devraient attaquer la compétence du tribunal, et qu'une fois condamnés sur ce déclinatoire, tous ceux qui n'avaient pas de motifs particuliers pour se défendre cesseraient de prendre part aux débats et ne répondraient même plus à aucune question.

Mais les choses n'en devaient pas venir là. Tandis qu'on préparait à Neuchâtel le jugement des accusés, les négociations avaient continué à Berne et à Paris, et le conseil fédéral avait reçu des assurances qui lui permirent de proposer à l'assemblée fédérale la mise à néant de la

Digitized by Google

procédure et l'élargissement des prisonniers. Ceux-ci ne reçurent pas, tant s'en faut, cette nouvelle avec une satisfaction sans mélange : ils avaient le pressentiment que l'anéantissement de leur patrie était le prix de leur libération.

Mais, d'ailleurs, le conseil fédéral avait pris soin d'amoindrir autant qu'il était en son pouvoir la concession qu'il était obligé de faire. Par des motifs aisés à comprendre, la Prusse avait demandé que les prisonniers fussent libérés sans conditions, et qu'ils ne fussent pas non plus simplement mis en liberté, ce qui eût été les livrer de nouveau à la merci des assassins du 4 septembre, mais qu'ils fussent conduits en sûreté hors du territoire suisse. Les puissances qui s'étaient interposées entre la Prusse et la Suisse avaient appuyé cette demande, ou plutôt se l'étaient appropriée, et le conseil fédéral avait paru y consentir. Rien dans ses communications avec la diplomatie étrangère, ou dans l'assemblée fédérale, ne trahissait son intention de tourner contre les prisonniers une stipulation faite en leur faveur et pour leur sûreté : les puissances auraient pu rompre les négociations, et la Prusse pouvait encore, voyant qu'on se jouait d'elle, lancer ses bataillons sur le Rhin. Il ne fut question que d'un éloignement momentané du territoire suisse. Mais quand les prisonniers furent réunis pour recevoir communication de l'arrêté de l'assemblée fédérale, on leur signifia en même temps qu'ils étaient bannis du territoire suisse jusqu'à l'issue des négociations, et on leur fit lecture des articles du Code pénal qui mentionnent les peines encourues

Digitized by Google

pour la rupture du ban. La procédure était donc mise à néant ; mais le conseil fédéral s'était chargé de rendre lui-même la sentence ; et le résultat de l'intervention des puissances en faveur des prisonniers était que ceux-ci se voyaient bannis sans jugement, et pour un temps indéterminé. Ainsi le radicalisme suisse se moquait des puissances, alors même qu'il semblait leur céder.

Ce qui, indépendamment de son injustice, ajoutait encore au caractère de dureté de cette mesure, c'est qu'elle ne s'appliquait pas seulement aux quatorze accusés qui se trouvaient encore en prison, et desquels on aurait pu dire, à la rigueur, qu'ils devaient s'estimer heureux d'échanger la prison contre le bannissement ; mais qu'elle affectait également tous ceux, au nombre d'une quarantaine, qui avaient été successivement relâchés sous caution. Leur séjour dans le pays ne présentait évidemment aucun danger ni pour eux-mêmes, ni pour la tranquillité publique ; ils vivaient au sein de leurs familles, vaquaient à leurs affaires, gagnaient, quelques-uns du moins, leur propre subsistance et celle de leurs familles. Nous avons déjà dit qu'il s'en trouvait parmi eux qui auraient pu se justifier entièrement ; d'autres n'étaient que faiblement compromis. Le résultat de cette mesure arbitraire était donc, pour eux, non-seulement d'aggraver considérablement la position où ils se trouvaient, mais de les placer dans une position pire que celle qui serait résultée pour eux d'un jugement.

L'élargissement des prisonniers et leur transport jusqu'à la frontière présentaient des difficultés et même des

Digitized by Google

dangers; car la populace révolutionnaire, depuis qu'elle avait eu connaissance de la décision de l'assemblée fédérale, rugissait de voir sa proie lui échapper, et on pouvait s'attendre, soit à une émeute à la sortie, soit à une attaque pendant le voyage. Toutes les précautions furent prises à cet égard; les prisonniers furent avertis de se tenir prêts à partir d'un moment à l'autre, sans qu'on leur fît connaître le moment ni même le jour; différents bruits furent répandus à dessein sur la route qu'on leur faisait suivre. Enfin, le 17 janvier, après quatre mois et demi de détention, toutes les cellules furent ouvertes et les familles des prisonniers furent admises pendant quelques heures à circuler dans toute la prison. Le soir, ils rentrèrent dans leurs cellules, et les lumières leur furent retirées comme de coutume. A onze heures, on vint les avertir qu'on allait partir. On avait fait chauffer un bateau à vapeur, et disposé des troupes comme pour protéger l'embarquement, afin de donner le change sur la direction qu'on leur faisait prendre. Des mesures avaient également été prises pour empêcher que la nouvelle de leur départ ne les précédât sur la route. Aussitôt que leurs derniers préparatifs furent achevés, ils partirent à pied, entourés d'une forte escorte, pour aller, par un chemin détourné, gagner les voitures qui les attendaient sur la route de France, à un quart de lieue de la ville. Ces voitures ne venaient pas de la ville, mais de l'intérieur du pays, et furent, un peu plus loin, échangées contre des traîneaux. Les relais avaient été préparés dans le plus grand secret. Trois officiers étaient chargés de conduire

Digitized by Google

les prisonniers, et d'en faire la remise à l'autorité française, et quelques soldats, dans un traîneau, escortèrent le convoi jusqu'à la frontière. On traversa tout le Val-de-Travers sans accident; et, le 18 au matin, on arrivait à Pontarlier, où les prisonniers furent remis entre les mains de M. le sous-préfet, ce dont il fut dressé procès-verbal.

Rendus enfin à la liberté, ils éprouvèrent encore une jouissance pour le moins aussi douce, et ce fut de se voir entourés de visages bienveillants. Dès le moment de leur arrivée, ils n'ont cessé de recevoir de toutes les classes de la population française, et même, nous ne craignons pas de le dire, sans distinction d'opinions politiques, des marques d'estime et de sympathie qu'on est toujours heureux de rencontrer sur une terre étrangère, mais qui leur étaient doublement précieuses dans les circonstances où ils se trouvaient. Les autorités de toute classe et de tout rang ont eu pour eux les attentions les plus délicates et les plus gracieuses; et si, comme on doit le supposer, elles avaient reçu des instructions à cet égard, l'empressement et la cordialité qu'elles mettaient à les suivre donnaient à leurs procédés le caractère et la valeur d'attentions spontanées. Ne pouvant nommer ici tous ceux qui se sont acquis des droits à la reconnaissance des réfugiés neuchâtelois, en soutenant si dignement la réputation de l'hospitalité française, nous devons nous borner à nommer le préfet du département, M. le comte de Lapeyrouse, et M. le vicomte de Bony, sous-préfet de Pontarlier. Les généreuses intentions de S. M. l'Empe-

Digitized by Google

reur n'auraient pu trouver de plus nobles et plus bienveillants interprètes.

Les bannis de la seconde catégorie, c'est-à-dire ceux qui ne se trouvaient plus en prison lorsque l'arrêté fédéral fut rendu, arrivèrent les jours suivants à Pontarlier. En même temps on y vit affluer de tous côtés, soit les nombreux fugitifs qui les avaient précédés sur le territoire français, soit des royalistes qui, de toutes les parties du pays de Neuchâtel, accouraient pour leur témoigner leur sympathie et se réjouir avec eux de les voir hors des mains de leurs ennemis. Ce furent les derniers beaux jours du royalisme : la joie de se voir entourés d'amis, tous animés du même sentiment, disposait à l'espoir ceux-là même à qui leurs propres réflexions suggéraient le moins de motifs de s'y livrer.

Leur soin le plus pressant devait être maintenant d'attaquer les nombreuses impostures qu'on avait répandues pendant leur captivité, et de représenter sous son vrai jour ce qu'on a appelé depuis *la question de Neuchâtel*, surtout en présence du Mémoire que le conseil fédéral venait de publier. Un tel travail aurait pris du temps. Heureusement, un de leurs amis, exilé déjà depuis la première année de la révolution, avait pris les devants et leur apporta le manuscrit d'un Mémoire qu'il venait de rédiger, et qui fut publié bientôt après, à Paris, sous le titre : *Le prince et le peuple de Neuchâtel.*

De leur côté, les réfugiés de Morteau avaient jugé que le moment était venu d'envoyer une députation à Berlin pour exposer à leur souverain l'état du pays, pour l'as-

Digitized by Google

surer de leur fidélité, et pour solliciter son appui. Sans désapprouver cette démarche, et en se montrant disposés à la favoriser en ce qui dépendrait d'eux, les bannis réfugiés à Pontarlier ne jugèrent pas à propos de s'y associer. M. Gagnebin, pasteur aux Eplatures, et M. Humbert, qui reprenait maintenant sa place comme un des principaux chefs royalistes, partirent pour Berlin chargés d'une adresse au roi. Ils furent accueillis avec beaucoup de marques d'estime et de bienveillance : on leur renouvela la promesse de ne jamais abandonner Neuchâtel; mais ce qu'ils virent et entendirent d'ailleurs à Berlin contribua peu à entretenir leurs espérances. L'influence de leurs paroles, si elles pouvaient en avoir quelqu'une, se trouvait, d'ailleurs, contrebalancée par la présence à Berlin de deux de leurs compatriotes, appelés par le ministère, et qui, convaincus de l'impuissance de la Prusse à faire valoir ses droits, demandaient, l'un la cession pure et simple de Neuchâtel à la Suisse, l'autre la renonciation du roi à sa souveraineté à de certaines conditions.

Les bannis arrivés à Pontarlier ne tardèrent pas à en repartir dans toutes les directions. Il n'y resta que huit à dix réfugiés, entre autres M. de Wesdehlen, qui y établit son domicile pour tout le temps qu'a duré le bannissement, cette ville étant le chef-lieu de l'arrondissement qui comprenait presque tous les réfugiés établis dans cette contrée, et offrant en même temps un point central pour entretenir les rapports entre Neuchâtel, Morteau, et les réfugiés dispersés dans tous les pays.

Les nombreux réfugiés établis à Morteau et dans les

Digitized by Google

environs, tout en trouvant l'épreuve bien longue, en attendaient pour la plupart l'issue avec confiance. Ils savaient que leur roi les aimait, et ils croyaient à sa puissance. Ils s'étaient formé sur la terre étrangère comme une patrie momentanée, à l'imitation de celle qu'ils regrettaient. Nous avons vu qu'une sorte d'organisation civile s'était formée au milieu d'eux : il ne tarda pas à s'y former aussi une église, dont M. le ministre Matthieu fut le pasteur. Tous les dimanches il célébrait à Morteau le service divin, et les autres jours, il se rendait dans les localités trop éloignées pour que leurs habitants pussent aisément assister au culte à Morteau. L'office se célébrait d'après la liturgie en usage dans les églises du pays de Neuchâtel; seulement, aux prières pour le roi et la famille royale, les réfugiés avaient ajouté des prières pour l'empereur des Français, qui se montrait leur généreux protecteur. Les aumônes recueillies à l'issue du service se partageaient entre les pauvres de la localité et les réfugiés les plus nécessiteux. Les dimanches étaient à tous égards des jours de fête pour les réfugiés. De tous les districts neuchâtelois voisins de la frontière, leurs amis venaient en grand nombre les visiter, assister au culte avec eux, et prier publiquement pour le roi, consolation dont ils étaient privés depuis si longtemps. Plus d'une fois ils furent, au retour, maltraités ou mis en prison; mais cela ne les décourageait pas.

Une grande partie des réfugiés étaient horlogers. La proximité de la frontière permettait à la plupart d'entre eux de travailler pour les établissements qui les avaient

Digitized by Google

occupés jusqu'alors [1]. L'autorité française leur accordait des facilités à cet égard. Une partie de ceux qui avaient d'autres professions, trouvèrent de l'occupation chez des artisans ou des cultivateurs. Quiconque pouvait travailler, travaillait. Un ancien militaire, qui n'avait d'autre profession que celle de maître d'armes, donnait des leçons d'escrime à de jeunes réfugiés de familles aisées [2]. Malgré tout cela, il était impossible qu'il n'y eût pas encore bien des souffrances. L'autorité française avait fait aux réfugiés des offres d'argent, dont ils n'avaient pas cru devoir profiter; mais d'abondants secours arrivèrent, soit du pays de Neuchâtel, soit de la part des Neuchâtelois domiciliés à Paris. Les dons affluèrent également de toutes les provinces de la monarchie prussienne : au moment où les Neuchâtelois et les Prussiens allaient cesser d'être enfants d'un même père, ceux-ci se sont montrés véritablement leurs frères, par l'affectueux intérêt qu'ils leur ont témoigné dans ces malheureuses circonstances et par leur empressement à soulager leurs maux [3].

Les révolutionnaires ne laissaient cependant pas les réfugiés jouir en paix de l'asile qu'ils avaient eu le bon-

(1) Les révolutionnaires sont parvenus à faire retirer l'ouvrage à plusieurs réfugiés, et des familles respectables se sont vues par là réduites à la plus grande détresse.

(2) Les personnes les mieux instruites de la situation de la colonie estiment que les sept huitièmes des réfugiés étaient occupés.

(3) Plusieurs gentilshommes prussiens, entre autres le comte de Wartensleben, bourgeois de Neuchâtel par le don de la bourgeoisie fait à un de ses ancêtres, ont offert aux réfugiés un asile dans leurs terres. Les circonstances n'ont pas permis de profiter de ces offres si généreuses.

Digitized by Google

heur de trouver. Ils étaient obsédés d'espions et de provocateurs, et la protection des autorités ne leur fut pas inutile. Enfin, las de cette guerre de chicanes, qui n'aboutissait à rien, leurs ennemis eurent recours à une nouvelle tactique. On imagina un projet des réfugiés de rentrer les armes à la main sur le territoire neuchâtelois. Cette conception était tout simplement absurde, car, outre qu'elle supposait chez les autorités françaises une connivence qu'il était impossible d'admettre, comment attribuer sérieusement à quelques centaines d'hommes sans armes, et privés de leurs principaux chefs militaires qui se trouvaient dispersés dans tous les pays de l'Europe, le projet d'envahir un pays où leurs ennemis étaient sous les armes, et protégés d'ailleurs par toutes les forces de la confédération suisse? On fit cependant comme si on le croyait; on prit des mesures militaires, on répandit les proclamations et les ordres du jour les plus belliqueux (1); tout le pays fut en émoi pendant quelques jours. La véritable cause de tout ce bruit ne tarda pourtant pas à se manifester : des démarches très actives eurent lieu à Paris pour obtenir l'internement des réfugiés, qui, en les privant des ressources qu'ils trouvaient dans leur travail, les aurait réduits à la dernière détresse. On parvint, en effet, à surprendre au ministère de l'intérieur un ordre d'internement. Heureusement M. le préfet du Doubs, sachant mieux que personne que rien dans la conduite des réfugiés ne justifiait une semblable mesure, qui aurait eu

(1) « Soldats ! ne dormez que d'un œil ! » Telle était la grotesque conclusion d'un de ces ordres du jour.




d'ailleurs pour résultat de les faire tomber à la charge du gouvernement, prit sur lui d'en suspendre l'exécution, et laissa le temps soit aux réfugiés, soit à lui-même, d'éclairer la religion de l'Empereur, qui fit aussitôt révoquer la mesure, et ordonna de laisser en paix des hommes inoffensifs, et dont la conduite, depuis leur arrivée sur le territoire français, n'avait mérité que des éloges.

L'inquiétude commençait pourtant à pénétrer dans la colonie. La révocation des ordres préparés, si ce n'est donnés, pour la mobilisation de l'armée prussienne, le langage du ministère dans ses communications diplomatiques, le silence gardé vis-à-vis des réfugiés, le langage hostile de presque tous les journaux de l'Europe, même de ceux qui, dans le principe, s'étaient le plus nettement prononcés en faveur des royalistes, tout faisait pressentir que le gouvernement prussien était à la veille de laisser échapper de ses mains la question de Neuchâtel, et d'abandonner le sort des sujets du Roi à des puissances étrangères, dont les dispositions étaient au moins douteuses. Les députés étaient revenus de Berlin peu encouragés, mais ne désespérant pas encore. On les renvoya soutenir la même cause, défendre les mêmes principes, sauver au moins l'honneur, si tout était perdu. M. Gagnebin ayant été obligé de quitter son poste pour affaires particulières, M. Matthieu fut invité à se rendre à Berlin à sa place (1). M. le doyen Guillebert, qui achevait son

(1) M. Matthieu s'annonça au roi par la lettre suivante : « Sire, les Neuchâtelois réfugiés à Morteau, instruits du départ d'un de leurs députés auprès de Votre Majesté, m'ont chargé de le remplacer à Ber-

Digitized by Google

exil chez des parents domiciliés à Marseille, n'eut pas plus tôt connaissance de la mission de son jeune confrère, que, malgré sa santé altérée par le séjour de la prison, il s'empressa d'échanger le soleil de la Provence contre le climat rigoureux du Jura, pour apporter à ses frères malheureux les secours et les consolations de son ministère.

M. Matthieu s'était réservé de s'abstenir de tout travail politique proprement dit. Réserve superflue ! Ce n'était plus à Berlin que se décidait le sort de Neuchâtel; et la mission des députés se réduisait désormais à attester, au moins par leur présence, la fidélité de leurs compatriotes jusqu'au dernier soupir de la nationalité neuchâteloise. Avertis par leurs amis de Paris de la conclusion des négociations, ils quittèrent Berlin le 23 mai, trois jours avant la signature du traité.

D'un autre côté, la pièce suivante, datée de Morteau, 11 avril, avait été adressée aux représentants des cinq grandes puissances à Paris, au nom de tous les royalistes, soit dans leur pays, soit dans l'exil :

« Au moment où les représentants des grandes puis-

lin. J'étais celui qui les consolais dans leurs épreuves par la grande voix de la religion; mais ils ont mieux aimé se priver eux-mêmes des secours que pouvait leur offrir mon ministère, que de n'avoir pas auprès de V. M. un nouveau témoin de leur inviolable attachement. Ils ne m'ont chargé d'aucun message pour V. M., mais seulement de vous dire qu'ils vous sont restés fidèles. Nous ne vous disons pas, Sire : *Ave, Cæsar, morituri te salutant,* car nous savons bien que ce n'est pas V. M. qui veut notre perte ; mais nous vous crions au moment suprême : O notre roi, sauvez notre patrie ! »

Digitized by Google

sances s'apprêtent à prononcer sur le sort de leur patrie, les royalistes neuchâtelois se sentent pressés de faire entendre un dernier cri de détresse, une dernière protestation en faveur de leur cause et des principes qu'ils se sont efforcés de défendre.

» Ils ne demandent rien pour eux-mêmes. Ils ont exposé leur vie, leur liberté, leur fortune, l'existence de leurs familles, pour la cause de leur prince, qui est celle de tous les souverains; et ils ne sauraient, dans ce moment solennel, se préoccuper d'autre chose que des maux qui affligent leur patrie, et de ceux qui la menacent encore.

» Ils ont entrepris de soutenir une cause que l'Europe entière avait déclaré être une cause juste. Le 3 septembre 1856 a été la conséquence logique et nécessaire du 24 mai 1852.

» Ils ne peuvent croire que l'Europe veuille révoquer aujourd'hui ce qu'elle a prononcé il y a cinq ans;

» Que S. M. l'empereur d'Autriche, qui a vu les deux extrémités et le cœur même de son empire envahis par la révolution, veuille donner un encouragement aux révolutionnaires de tous les pays dans la personne des révolutionnaires suisses et neuchâtelois;

» Que S. M. l'empereur des Français veuille maintenir leur pays dans le même état dont son bras puissant a délivré la France, ni tolérer à sa porte un foyer permanent de conspiration;

» Que S. M. la reine de la Grande-Bretagne consente à renverser l'œuvre de Guillaume III, et à détacher un fleuron de la couronne que sa fille doit porter un jour;

Digitized by Google

» Que S. M. l'empereur de Russie puisse accorder sa protection à une faction ennemie de tous les trônes.

» Ils connaissent le cœur paternel du Roi, leur bien-aimé souverain, et sont persuadés qu'il ne peut être détourné de leur venir en aide que par des circonstances indépendantes de sa volonté.

» Ils ne peuvent croire, enfin, que les plus grands monarques de l'Europe puissent tomber d'accord de donner gain de cause à la révolution contre le principe en vertu duquel ils tiennent leurs couronnes.

» Par la renonciation de S. M. le roi de Prusse, de quelques clauses qu'on veuille l'entourer pour en atténuer les effets, le pays de Neuchâtel continuera nécessairement d'être régi par le principe révolutionnaire, c'est-à-dire par un principe hostile à toute religion, à toute justice, à toute vraie civilisation. Ceux qui ont connu ce pays avant 1848, et qui sont à même de juger du despotisme, tout à la fois, et de la licence qui y règnent aujourd'hui, peuvent apprécier les conséquences de ce principe.

» Le bonheur ou le malheur d'un si petit pays peut paraître chose peu considérable quand il s'agit d'assurer la tranquillité de l'Europe; mais ce but même ne sera pas atteint. On ne transige pas avec la révolution; elle prend ce qu'on lui offre et marche en avant. Chaque position qu'on lui abandonne lui sert à en conquérir une nouvelle.

» L'abandon de Neuchâtel sera un encouragement offert à la révolution dans toute l'Europe, et la fidélité des

Digitized by Google

sujets dans les monarchies sera naturellement ébranlée dans la même proportion.

» La Providence n'a pas épargné à l'Europe de graves et sévères avertissements depuis les traités de 1815, par lesquels elle croyait avoir assuré sa tranquillité. Ces avertissements sont devenus toujours plus pressants et plus redoutables, depuis les révolutions de 1820 et années suivantes jusqu'à celle de 1830, et de celle-ci aux catastrophes de 1848. Il serait inutile de se le dissimuler : l'Europe est incessamment menacée d'une invasion des barbares; mais les barbares aujourd'hui ne viennent plus du Nord ; ils vivent au milieu de nous ; ils épient chacune de nos paroles, chacun de nos mouvements, prêts à surgir à chaque instant du sein de notre société civilisée.

» Quel que soit le sort qui les attend, les royalistes neuchâtelois estiment avoir accompli leur devoir dans l'humble et étroite sphère qui leur était assignée. Ils ont parlé, ils ont agi ; il ne leur reste plus qu'à attendre en silence le jugement qui va être rendu. Puisse-t-il être ratifié par Celui qui juge souverainement et en dernier ressort ! »

Mais les cabinets des grandes puissances avaient jugé qu'il convenait à l'intérêt européen que les royalistes fussent sacrifiés à la révolution.

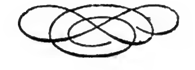
Le 26 mai 1857, cent cinquante ans après que le tribunal des Trois-Etats de Neuchâtel eut adjugé la souveraineté à Frédéric Ier, roi de Prusse ; cinq ans et deux jours après que les représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, eurent

Digitized by Google

solennellement reconnu et garanti, par le protocole de Londres, les droits de Frédéric-Guillaume IV, les plénipotentiaires de ces mêmes puissances, avec ceux de la Prusse et de la Suisse, signèrent à Paris le traité par lequel la révolte du 1er mars 1848 a reçu la sanction de l'Europe monarchique, et la souveraineté du roi de Prusse a été transférée aux autorités révolutionnaires.

Que nous reste-t-il à dire? *En vain j'ai travaillé, vainement et pour rien j'ai consumé mes forces; mais mon bon droit est par devers l'Eternel, et mon salaire par devers mon Dieu* (1).

(1) *Isaïe*, XLIX, 4.



Digitized by Google

APPENDICE.

Si la cause royaliste a dû être sacrifiée, les droits et les intérêts que les royalistes ont voulu défendre, en tant qu'ils ne se rapportaient pas directement à la politique, aussi bien que leurs intérêts comme individus, ont-ils du moins été sauvegardés par le traité?

Des diverses stipulations que l'on peut envisager comme favorables aux royalistes ou aux intérêts qu'ils représentaient, deux seulement nous semblent avoir eu une valeur réelle, parce qu'elles seules étaient susceptibles d'une exécution immédiate et définitive : c'étaient celles qui se rapportaient à l'amnistie et à l'indemnité pour les dommages soufferts.

Les cinq puissances monarchiques ont, il est vrai, introduit dans le traité des dispositions en faveur des biens de l'Eglise, des fondations pieuses et de la bourgeoisie de Neuchâtel, et elles ont montré par là qu'elles savaient à qui elles avaient affaire. Mais est-il probable que ceux que l'on

Digitized by Google

juge capables de porter atteinte au droit de propriété, auront plus de respect pour les articles d'un traité? Peut-on supposer que ces biens et ces fondations seront à la longue en sûreté dans un pays où le droit n'est plus un principe, mais un fait, c'est-à-dire, dans chaque moment donné, la volonté de la pluralité des citoyens ou de leurs représentants?

Les biens de l'Eglise, confisqués en 1848, n'ont pas encore été *détournés de leur destination*, c'est-à-dire que le gouvernement continue à payer les prébendes des pasteurs, et il continuera sans doute de le faire aussi longtemps que l'Eglise sera considérée comme un dicastère de l'Etat, et ses ministres comme des *fonctionnaires* de la république. La bourgeoisie de Neuchâtel se débat pour la conservation de ses biens, contre la municipalité récemment instituée, et on verra d'ici à quelque temps ce qu'il lui en restera. En attendant, les bourgeois qui, au moyen de la succession du baron de Pury, jouissaient d'une administration qui pourvoyait gratuitement à tous les services publics, se voient déjà imposés par la municipalité à cinquante pour cent de centimes additionnels. Quant aux fondations pieuses, elles ont été respectées jusqu'à présent, et le seront aussi longtemps qu'il plaira au peuple souverain, ou à ceux qui parlent et agissent en son nom, et qui savent fort bien que les puissances, qui ont déjà porté de si grands sacrifices au maintien de la paix européenne, ne voudront pas la compromettre pour quelques hôpitaux.

Restent donc l'amnistie et l'indemnité.

Digitized by Google

Pour ce qui est de la première, il est assez dur pour des sujets dont la fidélité ne s'est jamais démentie, sans parler du mauvais exemple qui ne peut qu'en résulter, de devoir se laisser amnistier par ceux qui ont violé le serment qui les liait à leur souverain; mais en tout cas, cette stipulation n'a été qu'imparfaitement exécutée, en tant que les destitutions ou interdictions de fonctions prononcées à la suite des événements de septembre, soit contre des ecclésiastiques, soit contre divers fonctionnaires, tels que notaires, officiers municipaux, régents d'école, etc., ou n'ont point été révoquées, ou ne l'ont été que sur des démarches individuelles et par conséquent à titre de faveur.

Pour en venir enfin à la question de l'indemnité, il n'est pas permis de douter que la pensée des signataires du traité n'ait été qu'indemnité signifiait *indemnité*, c'est-à-dire réparation du dommage souffert. Les expressions du traité n'admettent pas d'équivoque : « La confédération suisse garde à sa charge *tous les frais résultant* des événements de septembre 1856. »

Or, comment cette stipulation a-t-elle été exécutée ?

S'il y avait une réclamation fondée sur la lettre et l'esprit du traité, c'était assurément celle de M. Wolfrath, à qui il est dû 48,000 francs pour la destruction de son imprimerie. Nous croyons savoir que les membres de la conférence, et le plénipotentiaire suisse lui-même, reconnaissaient pleinement la justice de cette réclamation. M. Wolfrath n'en a pas moins été éconduit par le conseil fédéral.

Digitized by Google

Vient en second lieu l'indemnité pour l'occupation militaire.

Durant le cours de cette occupation, quelques particuliers, estimant avoir à se plaindre de vexations, entre autres de l'inégale répartition des garnisaires, déléguèrent à Berne un homme de loi. Celui-ci, après avoir exposé les nombreux griefs de ses commettants, reçut du conseil fédéral la réponse suivante : « Il n'est pas possible que les choses se soient passées ou se passent comme vous l'indiquez. Vous avez à Neuchâtel pour commandant en chef le colonel Denzler, adressez-vous à lui ; il saura mettre l'ordre et faire rendre bonne justice à chacun. » Or, voici en quoi consistaient cet ordre et cette justice. Règle générale : Tout individu réputé royaliste qui portait une plainte recevait un supplément de garnisaires. Les exigences des soldats, si déraisonnables fussent-elles, étaient toujours approuvées ; aussi leur pension dans les auberges, où beaucoup de particuliers étaient obligés de les mettre, ne pouvant les loger tous, s'est-elle élevée à cinq et jusqu'à dix francs par jour. Les officiers, qui d'après les règlements fédéraux, n'ont droit qu'au logement et à la lumière, avaient ordre de se faire entretenir en tout, et leurs prétentions outrepassaient parfois toutes les bornes. Le commandant en chef lui-même, largement payé par la confédération, installé dans un hôtel avec sa femme, son état-major et ses chevaux, s'était fait délivrer trois billets de logement pour trois particuliers dont l'un devait payer le déjeuner, le second le dîner, et le troisième le souper. Les accessoires étaient équitablement

Digitized by Google

répartis entre eux. Ces particuliers n'eurent connaissance de ces billets qu'au bout d'un mois par la présentation des mémoires de l'aubergiste.

Or, pour toutes ces charges, bien dures à supporter, même pour les riches, et qui ont mis plus d'une famille dans la gêne, le conseil fédéral a alloué, en s'appuyant sur un règlement fait pour de tout autres circonstances, soixante centimes par jour et par homme, rien pour les officiers, puisque régulièrement on n'est pas tenu de les nourrir; et rien non plus pour les guides, parce qu'ils ne faisaient pas partie du corps d'occupation et avaient été appelés par le commandant en chef de son autorité privée. Ainsi, l'un avait eu des soldats, et recevait une indemnité telle quelle; l'autre avait eu des officiers ou des guides, et ne recevait rien du tout. Pour rendre la chose plus sensible par un exemple, nous connaissons, dans une commune des montagnes, un particulier à qui on avait imposé, pendant qu'il se trouvait lui-même à Morteau, six officiers et dix soldats, que le comité des logements avait placés pour son compte à l'auberge à raison de dix francs par officier et de six francs par soldat, ce qui fait un total de cent vingt francs par jour. Or, à supposer que cette commune eût reçu l'indemnité fédérale en plein, ce particulier aurait été indemnisé de ces cent vingt francs sur le pied de six francs par jour.

Mais, cette indemnité dérisoire, il ne l'aura pas même reçue. La somme remise par le conseil fédéral s'est trouvée insuffisante, et de plus, le gouvernement de Neuchâtel l'a répartie selon son bon plaisir, en sorte que telle

Digitized by Google

commune favorisée a reçu au delà de soixante centimes, tandis que la plupart n'ont reçu que cinquante, quarante-cinq et même quarante-trois centimes. La ville de Neuchâtel se trouve dans cette dernière catégorie.

A l'origine des négociations, le roi de Prusse avait réclamé deux millions pour la cession de sa principauté. Il était parfaitement fondé à le faire, puisque cette somme représentait le capital de celle qu'il percevait annuellement comme une espèce de liste civile (1). De ces deux millions, la conférence en a retranché un, et le roi de Prusse a fait abandon de l'autre à la Suisse. Il semble donc que le gouvernement suisse, qui s'est vu ainsi l'objet de la munificence royale, aurait bien pu employer une partie de cette somme à faire au moins honneur à sa signature.

(1) Cette somme était presque en entier appliquée à des objets d'utilité publique, des encouragements, etc.; mais ceci ne change rien à l'état de la question.

FIN.

Bayerische Staatsbibliothek München

Besançon, impr. de J. Jacquin.

Digitized by Google

Digitized by Google

1474

Digitized by Google



Digitized by Google